Rapport annuel

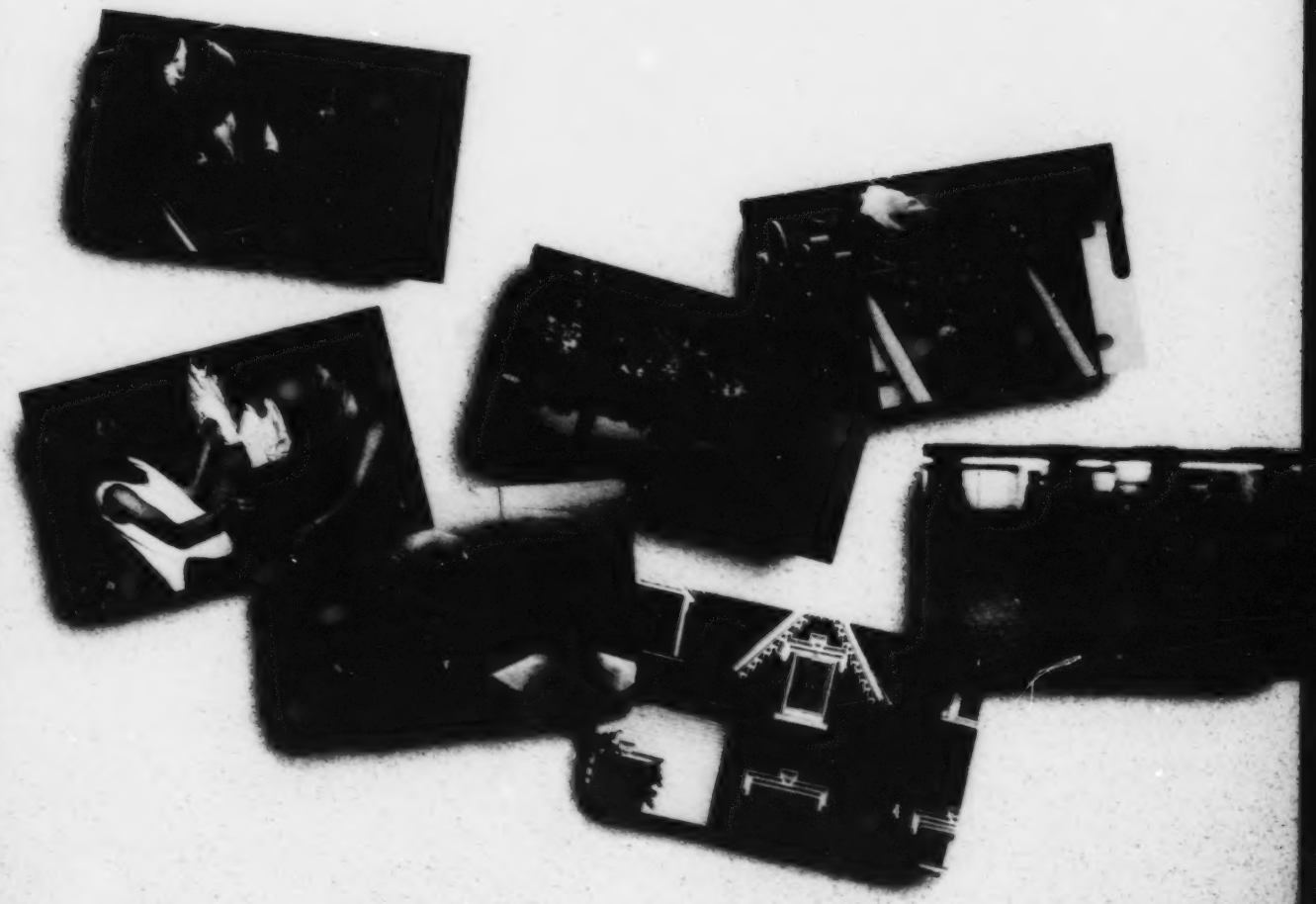

Ville de Montréal

Rapport annuel 1990

Le rapport annuel 1990 fait non seulement le bilan d'une année dans l'histoire de notre ville, mais il donne aussi la mesure du changement intervenu depuis 1986.

Résolument tournée vers les citoyens et citoyennes, la Ville de Montréal peut donc témoigner dans ce rapport annuel des initiatives, des actions et des programmes mis en oeuvre dans le but de mieux servir sa population, de correspondre de plus près à ses attentes et de préparer avec elle l'avenir.

M. Jean Doré
Maire

Je soulignerai particulièrement deux réalisations: l'adoption d'une politique d'habitation et l'adoption du premier plan directeur de l'arrondissement Ville-Marie, le coeur battant de notre métropole. L'élaboration de ces deux politiques fondamentales dans notre vie collective constituait un formidable défi; nous avons pu le relever, en un temps relativement court, en nous appuyant d'abord sur la contribution enrichissante des citoyens et citoyennes qui ont participé, nombreux, aux étapes de consultation et d'échange des points de vue.

Le lecteur trouvera en outre dans ce document une foule de renseignements qui lui feront mieux connaître et aimer Montréal.

Le maire de Montréal,
Jean Doré

92-05466/

Mme Léa Cousineau
Présidente du
Comité exécutif

M. John Gardiner
Vice-président du
Comité exécutif

L'amélioration de la qualité de vie urbaine et de la prestation des services municipaux tient en une multitude d'actions entreprises tous les jours dans des domaines aussi divers les uns des autres que le soutien social, la vie culturelle, l'activité économique, la qualité de l'environnement et la vie démocratique.

Le rapport de l'année 1990 de la Ville de Montréal donne un aperçu des initiatives nouvelles et des actions en cours au soutien du développement économique, culturel et social dans les quartiers. L'appui aux rues commerçantes, la promotion et la création de l'emploi dans les quartiers, la politique d'habitation, l'expansion du programme de collecte sélective des déchets domestiques, la création et la mise en valeur des espaces verts, les Comités-conseil dans les arrondissements sont autant de témoignages, parmi plusieurs autres, du développement de la vie montréalaise à l'échelle du quartier.

L'Administration montréalaise considère la vitalité des quartiers comme l'un des éléments essentiels de la qualité de vie et de l'appartenance de la population à sa ville. Ses préoccupations à cet égard ne l'empêchent pas, bien au contraire, de soutenir et de développer le rôle de Montréal au plan métropolitain et international comme le montre le bilan de nos activités.

Le rapport annuel demeure un document de référence utile à lire et à conserver. J'invite le lecteur à le parcourir et à le consulter.

Léa Cousineau

La présidente du Comité exécutif,
Léa Cousineau

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1990.

L'étendue et la diversité des champs d'action de l'Administration et son constant souci de maintenir et d'accroître la qualité des services qu'elle dispense, voilà ce que traduisent neuf des onze thématiques choisies cette année. Celles-ci permettent de rendre compte de l'ensemble des réalisations de la Ville: promouvoir l'activité économique et l'emploi, planifier la ville de demain, gérer le domaine public, habiter Montréal, respecter l'environnement, protéger la vie et les biens, aider les plus démunis, exprimer qui nous sommes, répondre aux intérêts de chacun.

M. Pierre Le François
Secrétaire général

Les deux autres thématiques du rapport annuel: «vivre la démocratie» et «rendre les services accessibles», définissent la manière dont l'Administration a couvert ces champs et rempli sa mission, c'est-à-dire en relation constante avec la population qu'elle dessert.

Un fait ressort peut-être plus que tous les autres du rapport d'activités de l'Administration montréalaise pour 1990: le taux de réalisation du programme triennal d'immobilisations a été porté à 97%, pour des dépenses de 242,5 millions de $. Il s'agit là de la meilleure performance de la Ville au cours de la dernière décennie.

Membre du
Comité exécutif

Quand on pense à l'ampleur de la réforme administrative, du virage technologique et du rattrapage en matière de politiques et de planification qu'il a fallu réaliser dans un court laps de temps, il est d'autant plus satisfaisant de pouvoir dresser une liste des projets menés à terme au cours de la seule dernière année. Mentionnons entre autres l'aménagement et l'ouverture de la plage du lac de l'île Notre-Dame, la construction du Centre aquatique Rivière-des-Prairies, l'inauguration de l'Insectarium, l'aménagement de la promenade Bellerive qui permet un accès au fleuve, le lien cyclable entre l'île Notre-Dame et la voie maritime, l'extension de la collecte sélective à 35 000 foyers, la mise en œuvre du programme Crédit proprio, l'implantation d'un premier Centre de tri et de récupération,...

Autre constat d'importance: la majorité des faits saillants de l'année 1990 traduisent la volonté de l'Administration de faire de Montréal un environnement urbain viable et ce, tant en développant des alternatives aux modes conventionnels de gestion des déchets qu'en

M. Joseph Biello
Membre du
Comité exécutif

M. Richard Brunelle
Membre du
Comité exécutif

M. [illegible] Lavallée
Membre du
Comité exécutif

dotant la ville d'un plan d'urbanisme, en enrichissant la collection d'art public ou en accueillant un deuxième organisme associé à l'ONU, consacré à la protection de la couche d'ozone.

Sur le plan administratif, diverses réalisations méritent par ailleurs d'être soulignées: en 1990, on a pu mesurer les premiers résultats du programme d'accès des femmes à l'égalité en emploi. La proportion des femmes a progressé dans toutes les catégories d'emploi à la Ville, sauf chez les contremaîtres où elle est demeurée inchangée au cours de l'année.

Le dossier de l'accès des membres des communautés culturelles à l'égalité en emploi a lui aussi progressé, et la Ville s'est fixé un objectif d'embauche de 25% de membres de communautés culturelles, lorsqu'il y a recrutement externe.

Le personnel de la Ville a bénéficié de quelque 2 500 jours / personnes de formation, dans le cadre de l'implantation de nouvelles technologies, qui vise à rendre le service public plus rapide et plus efficace.

J'aimerais enfin signaler la création d'une nouvelle Division des communications internes, qui a notamment pour mandats de renforcer le sentiment d'appartenance de notre personnel, et d'associer celui-ci encore davantage à l'objectif corporatif de «faire de Montréal une entreprise publique de services à la population.»

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le secrétaire général,
Pierre Le François

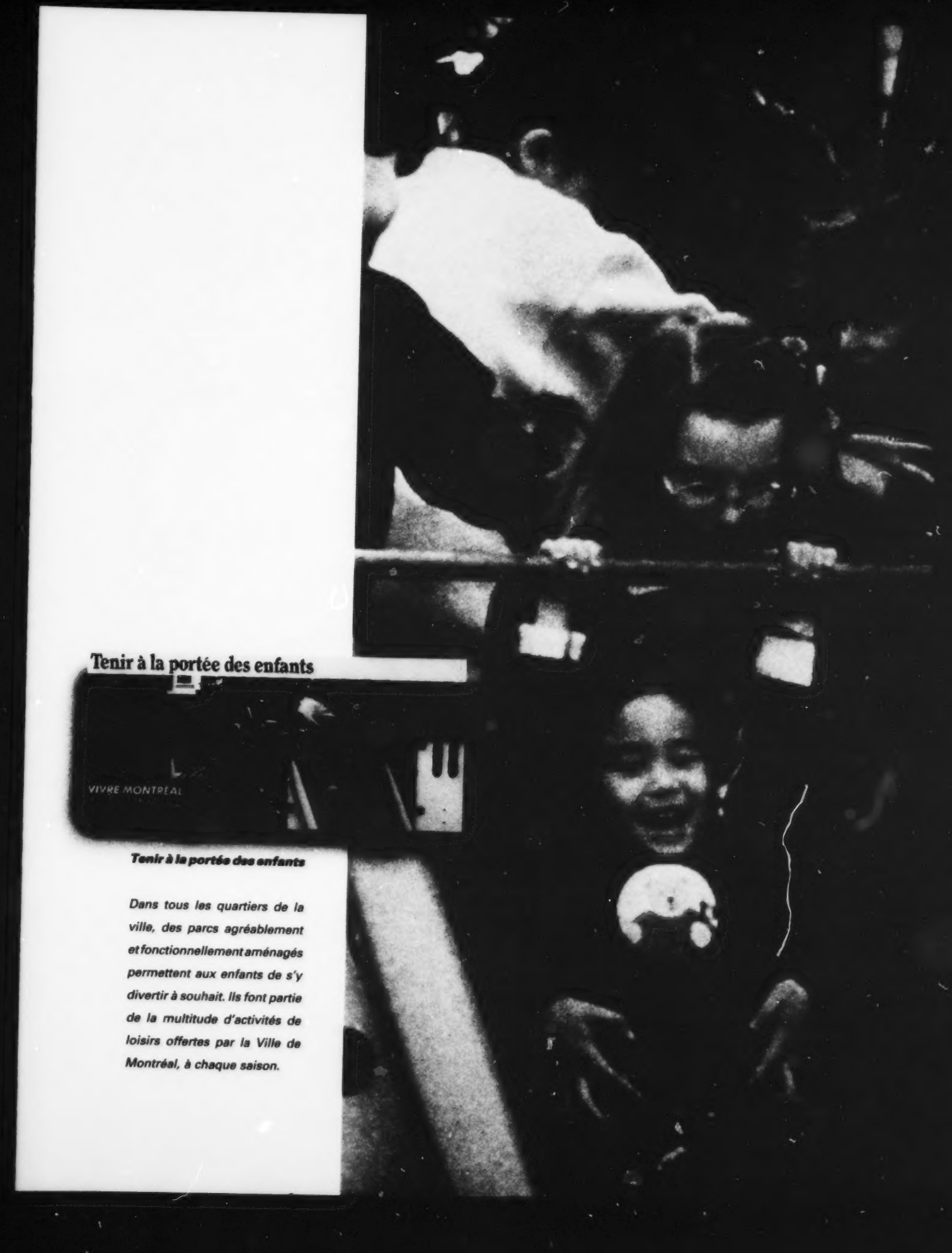

Tenir à la portée des enfants

Tenir à la portée des enfants

Dans tous les quartiers de la ville, des parcs agréablement et fonctionnellement aménagés permettent aux enfants de s'y divertir à souhait. Ils font partie de la multitude d'activités de loisirs offertes par la Ville de Montréal, à chaque saison.

La nouvelle plage du lac de l'île Notre-Dame attire 141 000 Montréalais

Plus de 141 000 Montréalais et Montréalaises ont envahi durant l'été 1990 la nouvelle plage inaugurée en juin dernier à l'île Notre-Dame par la Ville de Montréal.

L'oxygénation de l'eau à l'aide d'aérateurs, le filtrage des eaux du fleuve au moyen de 125 000 plantes aquatiques sélectionnées pour leurs vertus épuratives et l'apport d'eau pure puisée de la nappe aquifère assurent la qualité des eaux de baignade du lac de l'île Notre-Dame, que borde maintenant une bande de sable large de 15 mètres en surface et de 38 mètres sous l'eau.

La plage, qui peut accueillir 5 000 personnes à la fois, a mérité le prix de design urbain / paysage, décerné par l'organisme «Sauvons Montréal».

L'Insectarium: une installation de loisir scientifique unique

Sur le site du Jardin botanique, l'Insectarium de Montréal, dont l'architecture même évoque la forme d'un insecte, offre depuis le 8 février 1990 à ses visiteurs –400 000 au cours de l'année– une sélection des plus beaux spécimens de 350 000 espèces d'insectes de tous les continents.

La collection permanente de l'Insectarium a été en grande partie constituée à partir des collections de deux entomologistes québécois: le notaire Georges Brossard, qui a récolté aux quatre coins du monde les spécimens les plus exotiques, et le frère Firmin Laliberté, qui a constitué une collection de la plupart des variétés québécoises. L'Insectarium présente aussi des insectes vivants, qui sont élevés sur place.

Doté d'installations et d'activités qui répondent aux intérêts des enfants, l'Insectarium comporte aussi un jardin dont les plantes ont été sélectionnées pour leur capacité d'attirer diverses espèces de papillons, d'abeilles et de coléoptères.

La politique d'habitation est adoptée; «Crédit proprio» produit des résultats

En même temps que le Conseil municipal adoptait, après consultation publique, la politique d'habitation de la Ville de Montréal, axée sur l'accession à la propriété, le développement résidentiel, la qualité de l'environnement résidentiel, le logement social et le maintien des résidents dans leur milieu, la Ville mettait en application le programme «Crédit proprio 5 ans / 5 000 $», qui est l'un des principaux programmes découlant de cette politique.

Tout premier acheteur qui acquiert une résidence neuve dont le coût ne dépasse pas 100 000 $, excluant le terrain, le garage, les infrastructures et la TPS, est admissible à ce crédit de taxes foncières de 1 000 $ par année maximum, pouvant aller jusqu'à 5 000 $.

À la fin de 1990, quelque 400 ménages, pour la plupart formés de jeunes couples de moins de 35 ans à revenus modestes, ont bénéficié de ce programme. En août 1990, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) reconnaissait que le Crédit proprio a contribué à la bonne performance de Montréal au cours des neuf premiers mois de l'année, soit une hausse de 41% des mises en chantier d'unifamiliales et de condominiums, comparée à une baisse de 29% dans le reste de l'île.

Le centre-ville a son plan directeur

Le 11 octobre dernier, le Conseil municipal de Montréal adoptait, pour la première fois dans l'histoire de Montréal, le plan directeur d'aménagement et de développement de l'arrondissement Ville-Marie. Cette mesure faisait suite à un long processus de consultation, commencé deux ans plus tôt avec la publication d'un énoncé d'orientation.

À partir de janvier 1990, un projet de plan directeur, présentant les propositions de la Ville quant aux règles d'aménagement et de développement de ses quartiers centraux, a été étudié par plus de 500 personnes réunies en avril à l'occasion d'un Forum de concertation, puis il a fait l'objet d'une étude publique lors de douze assemblées spéciales du Comité-conseil de l'arrondissement Ville-Marie.

Parallèlement, la Ville a entamé, dans chacun des huit autres arrondissements montréalais, la démarche qui vise à identifier, de concert avec la population, les enjeux d'aménagement et de développement et les orientations à retenir pour la confection du plan d'urbanisme.

Rappelons que la Ville s'est engagée à doter Montréal d'un plan d'urbanisme, régissant l'aménagement et le développement de l'ensemble de son territoire, pour 1992.

Accès Montréal première ligne: pour une reponse plus rapide

Pour simplifier et étendre l'accès de la population à ses services, la Ville a instauré depuis avril 1990 un nouveau service d'information et de renseignements téléphoniques accessible de 7 h à 23 h, du lundi au vendredi.

Pour les neuf mois de 1990 pendant lesquels le service a opéré, près de 384 000 appels ont été traités par quelque quarante agents de communication sociale. Ceux-ci sont spécialement formés pour recevoir les commentaires, les suggestions, les réquisitions et les plaintes, et répondre à toute demande d'information sur les programmes et les services municipaux; ils effectuent eux-mêmes la recherche quand ils ne sont pas en mesure de fournir une réponse sur-le-champ.

Un deuxième organisme de l'ONU à Montréal

Montréal était la seule municipalité canadienne à faire partie du club sélect des villes qui accueillent un organisme de l'Organisation des Nations Unies; non seulement conserve-t-elle ce privilège, mais elle compte désormais deux de ces prestigieux secrétariats.

En effet, après l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), Montréal a été choisie cette année pour accueillir le Secrétariat du Fonds multilatéral pour la protection de la couche d'ozone, qui entrera en opération en 1991.

Le Secrétariat, qui fait partie du programme des Nations Unies pour l'environnement, aura pour mandat de favoriser le transfert de technologie des pays industrialisés vers les pays en voie de développement, afin d'aider ceux-ci à réduire leur utilisation de chlorofluorocarbones (CFC), gaz notamment employés dans les appareils de réfrigération et les systèmes de climatisation, et qui affectent la couche d'ozone.

Rappelons que 63 pays ont signé, depuis 1987, le Protocole de Montréal sur la réduction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

La Ville donne l'exemple et se dote d'une strategie d'achat «ecologique»

En plus de s'affirmer sur la scène internationale dans la protection de l'environnement, la Ville entend elle-même être une corporation exemplaire. Ainsi, la Ville a pris entente avec ses fournisseurs afin d'éliminer l'usage des CFC dans ses locaux de travail et a inclus dans ses appels d'offres publics une clause bannissant l'achat d'équipements utilisant ces gaz nocifs pour la couche d'ozone.

Dans la même optique, la Ville privilégie l'achat par son personnel de produits qui représentent les meilleurs choix pour l'environnement, par exemple ceux qui portent l'Éco logo ou ceux qui sont faits de matières recyclées. De tels critères font maintenant partie intégrante de l'évaluation de certains produits (papiers recyclés, peintures recyclées ou exemptes de métaux lourds, ...).

Signalons enfin que la Ville poursuit son programme de récupération du papier en vigueur depuis 1987 et son projet d'utilisation du gaz naturel comme carburant pour ses véhicules, en même temps qu'elle continue de raffiner et d'étendre son programme d'économie d'énergie.

La collecte selective maintenant accessible à 145 000 personnes

À la suite des résultats obtenus lors de projets-pilotes menés depuis 1989 dans trois quartiers de Montréal: Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Sulpice et Pointe-aux-Trembles, la collecte sélective des déchets est devenue un programme régulier de la Ville de Montréal et a été étendue cette année à 35 000 foyers. En 1990, quelque 78 000 résidents de Montréal bénéficient donc de la collecte sélective en bordure de rue.

De plus, le nombre de lieux de dépôt a été porté à 71 sur l'ensemble du territoire montréalais, ce qui permet à quelque 67 000 citoyens d'aller y porter leurs matières récupérables préalablement triées (carton, papier, verre). Au total, c'est 145 000 personnes, soit 14% de la population montréalaise, qui profitent de cette alternative aux modes conventionnels d'élimination des déchets; ce pourcentage devrait s'élever à 30% dès 1991.

Rappelons que la Ville se dotera sous peu d'un plan de gestion intégrée des déchets et des matières récupérables, fondé sur des objectifs à long terme de réduction, de réemploi, de récupération, de recyclage et de valorisation.

Un premier Centre de tri et de récupération est en opération

Dans la suite de son programme de collecte sélective, Montréal a inauguré en novembre dernier le premier Centre de tri et de récupération des matières recyclables à s'implanter sur son territoire.

Localisé temporairement sur le site de l'ancienne carrière Miron, le Centre de tri et de récupération est doté d'un potentiel de traitement de 100 000 tonnes métriques par année.

La Ville et l'entreprise privée, qui participent conjointement à l'implantation et à l'opération du Centre, se sont entendues sur les termes d'un projet de récupération qui englobera les matières recyclables provenant de la collecte des déchets dans les établissements industriels et commerciaux, et l'ensemble des matières recyclables provenant de la collecte sélective des déchets. Cinquante emplois ont ainsi été créés.

Le papier, le carton, le verre, le plastique et le métal seront traités au Centre pour être ensuite écoulés sur les marchés du recyclage.

Les partenaires montréalais se rassemblent pour accroitre la qualite de vie

Montréal a adhéré en 1990 au réseau québécois des «villes et villages en santé», basé sur le concept développé en Europe en 1986, et a créé son propre programme: «Vivre Montréal en santé». Ce programme vise d'une part à développer, dans la planification et la prise de décision par les fonctionnaires municipaux, une préoccupation de santé globale et de qualité de vie; d'autre part, il vise à ce que la population et l'ensemble des partenaires sociaux prennent en charge l'amélioration de leur qualité de vie.

De tels objectifs supposent une large concertation, et c'est dans cette optique que la Ville a constitué, au cours de l'année, un Comité promoteur où se retrouvent quelque cinquante partenaires montréalais représentatifs des milieux de la santé, de l'éducation, des affaires, de la culture, des transports, des églises, des groupes communautaires et des syndicats, en vue d'élaborer une stratégie de promotion de la santé globale et de la qualité de vie de ses citoyen(ne)s.

Par ailleurs, un Comité interservices a été formé afin d'agir à l'intérieur de la corporation municipale.

Le Bureau d'art public est à l'œuvre

Le Bureau d'art public de la Commission d'initiative et de développement culturels (CIDEC) de la Ville, qui a pour mandats de restaurer et de mettre en valeur les œuvres de la collection montréalaise et d'en acquérir de nouvelles, a commencé ses activités en 1990.

Trois grands concours ont été lancés pour sélectionner les artistes appelés à réaliser des œuvres d'importance; c'est ainsi que Michel Goulet, récipiendaire du prix Paul-Émile Borduas 1990, s'est vu attribuer une somme de 225 000 $ pour réaliser «Les leçons singulières» sur la place Roy. Sur la place Berri, c'est Melvin Charney qui bénéficiera d'une somme de 350 000 $ pour réaliser une œuvre d'ici le printemps 1992. Enfin, la création au parc Jarry d'une œuvre dédiée à la paix donnera lieu à l'attribution d'une subvention en 1991.

La recherche documentaire concernant les 102 œuvres monumentales qui composent la collection montréalaise d'art public a par ailleurs été complétée, ce qui a permis d'identifier les besoins d'intervention et de restauration sur chacune d'entre elles. Déjà en 1990, le monument de la place d'Armes dédié au fondateur de Montréal, Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, a été restauré par des artisans spécialisés, avec le concours financier de la compagnie John Labatt limitée. Le monument à Jean Vauquelin a également fait l'objet d'une restauration en 1990.

Les Expos restent; la Machine s'en vient

Sur la scène sportive, l'année aura été marquée par la participation de la Ville aux négociations qui ont entouré la vente de l'équipe locale de la Ligue nationale de baseball, les Expos de Montréal, et l'obtention par Montréal d'une franchise de la Ligue mondiale de football américain (WLAF).

En effet, l'Administration municipale a activement participé à regrouper les intérêts capables d'assurer que les Expos, et toutes les retombées économiques directes et indirectes que comportent leurs activités, demeurent à Montréal.

En même temps, la Ville obtenait que dès 1991, les Montréalais et les Montréalaises puissent assister aux premières parties qui mettront aux prises leur équipe de la Ligue mondiale de football, la «Machine de Montréal», avec des équipes américaines, mexicaines et européennes. Les retombées économiques atteindront entre 5 et 8,5 millions de $, sans parler de l'accroissement de la visibilité internationale de Montréal et de l'attrait supplémentaire que la présence de cette équipe exercera sur sa population et ses visiteurs.

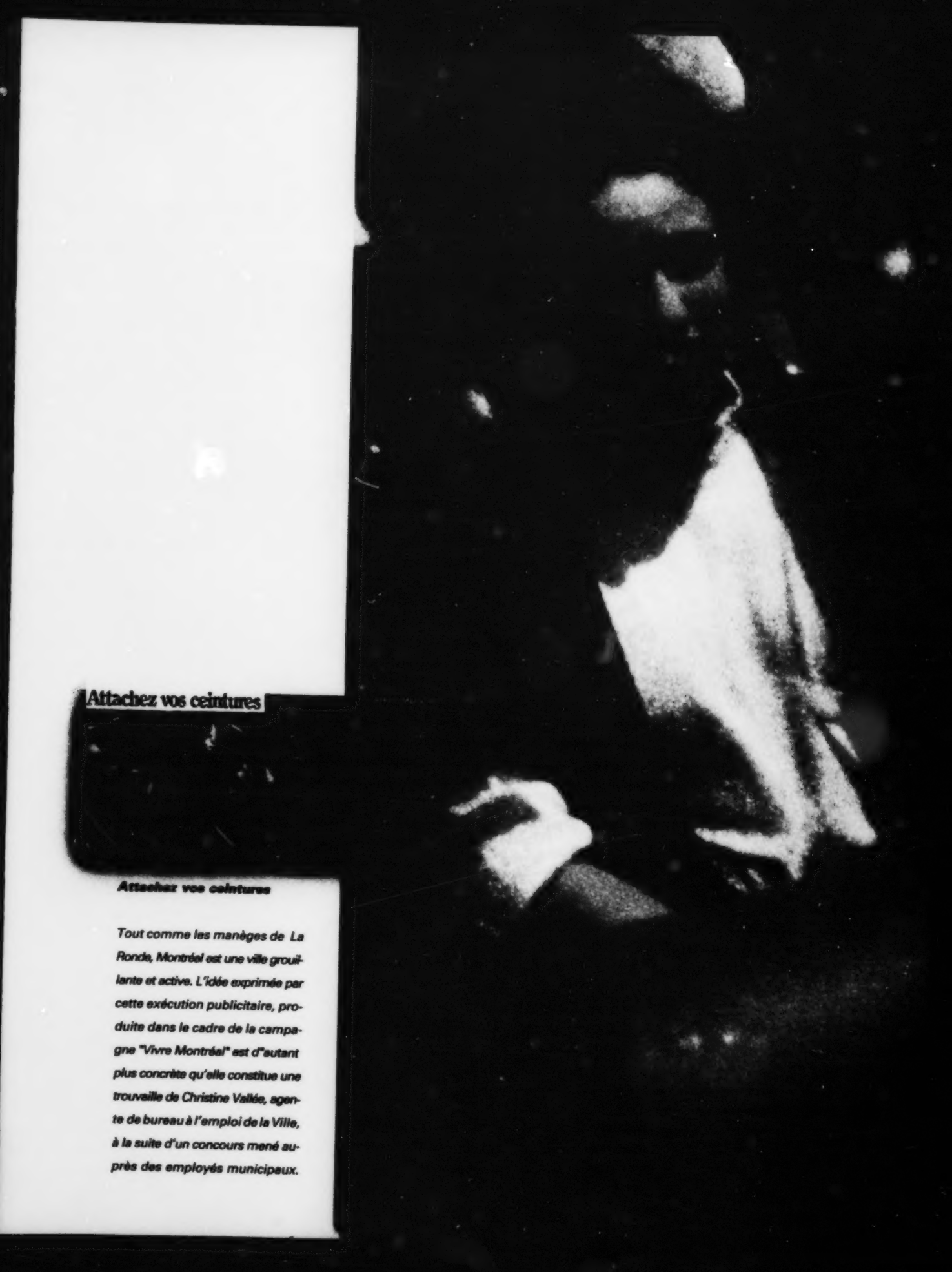

Attachez vos ceintures

Attachez vos ceintures

Tout comme les manèges de La Ronde, Montréal est une ville grouillante et active. L'idée exprimée par cette exécution publicitaire, produite dans le cadre de la campagne "Vivre Montréal" est d"autant plus concrète qu'elle constitue une trouvaille de Christine Vallée, agente de bureau à l'emploi de la Ville, à la suite d'un concours mené auprès des employés municipaux.

Vivre la démocratie

Le Conseil et ses commissions

Les commissions permanentes du Conseil ont tenu 63 assemblées publiques et déposé 38 rapports au Conseil municipal en 1990. Parmi les travaux accomplis par ces instances, il convient de signaler le projet de modifications au règlement sur le patrimoine résidentiel, l'énoncé de politique en matière d'habitation, le dépôt du rapport sur l'industrie de la mode à Montréal et l'étude de l'énoncé de politique de soutien à l'industrie culturelle.

En janvier 1990, la Commission permanente de l'aménagement, de l'habitation et des travaux publics a reçu du Conseil le mandat d'étudier publiquement le projet de modifications au règlement sur la protection du patrimoine résidentiel, qui avait pour but d'élargir les pouvoirs de la Ville en matière de contrôle du cadre bâti, en lui donnant notamment droit de regard dans tous les dossiers de démolition et de transformation de logements à des fins autres que résidentielles, et droit d'intervenir dans les cas de bâtiments laissés à la détérioration ou soumis à des usages abusifs.

Les modifications proposées par la Commission après étude publique ont été majoritairement retenues par le Conseil.

Par ailleurs, la Commission permanente de l'aménagement, de l'habitation et des travaux publics a procédé à une consultation publique sur l'énoncé de politique en matière d'habitation de la Ville. Cette consultation a donné lieu à des assemblées publiques au cours desquelles la Commission a entendu 136 citoyen(ne)s et représentant(e)s d'organismes et reçu 82 mémoires. Le Conseil municipal a adopté en 1990 la politique d'habitation en tenant compte des recommandations émises par la Commission.

À la suite d'une recommandation de la Commission permanente du développement économique sur l'industrie de la mode à Montréal, le ministère de l'Éducation du Québec s'est engagé à étudier les possibilités d'implanter un programme public de formation, de niveau collégial, regroupant les disciplines reliées à la mode.

Enfin, au cours de l'année, un énoncé de politique de soutien à l'industrie culturelle a été déposé au Conseil municipal et présenté à la Commission permanente du développement culturel. La Ville entend ainsi faire l'inventaire et l'évaluation de ses diverses actions dans le domaine culturel, afin de mieux structurer son intervention globale dans ce secteur d'activités. Lors des audiences tenues par cette commission, 44 organismes et trois individus ont déposé des mémoires.

Les Comites-conseil d'arrondissement

En 1990, le Comité exécutif a soumis pour avis 326 objets réglementaires aux CCA: règlements de zonage, plans d'occupation ou de construction, fermetures de rues, de ruelles ou de places publiques, dénominations et changements de noms d'espaces publics, aménagement et exploitation de parcs de stationnement, démolitions et modifications de bâtiments résidentiels, etc.

Par ailleurs, 173 requêtes de citoyens et de citoyennes ont été présentées aux CCA; 289 questions ont été adressées aux conseillers et conseillères et plus de 3 000 personnes ont participé aux assemblées des Comités-conseil. Les CCA ont tenu en moyenne neuf assemblées chacun en 1990.

Les Comités-conseil d'arrondissement ont de plus activement collaboré avec le Bureau du plan d'urbanisme, dans son action pour doter chacun des arrondissements d'un plan d'aménagement et de développement du territoire, dont l'ensemble constituera le premier plan d'urbanisme de Montréal.

Une révision réglementaire a été amorcée en 1990 en vue d'élargir le rôle des CCA: dorénavant, ceux-ci ajouteront à leurs responsabilités actuelles l'étude publique de programmes d'activités gérés par des services municipaux. De plus, les membres des CCA pourront soumettre à leur Comité-conseil des requêtes en vue de faire effectuer des travaux de réparation et d'amélioration à même une enveloppe budgétaire prévue pour chaque arrondissement.

Le Bureau de consultation de Montréal

En 1990, le Bureau de consultation de Montréal (BCM) a notamment tenu une consultation publique sur le Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal, élaboré par le Service de l'habitation et du développement urbain.

Les principaux éléments à l'étude ont été le concept des «trois sommets» qui propose une stratégie de conservation et de valorisation du mont Royal en concertation avec les municipalités d'Outremont, de Westmount et les grandes institutions situées sur la montagne, la restauration et le réaménagement du parc du Mont-Royal, le réaménagement des abords du mont Royal et notamment des voies de circulation périphériques, et le contrôle du développement urbain sur les flancs et aux abords de la montagne.

À la suite des audiences publiques, le BCM a remis au Comité exécutif de la Ville de Montréal, en septembre, un rapport contenant 53 recommandations, au nombre desquelles il convient de mentionner l'orientation prioritaire axée sur la préservation du milieu naturel, la limitation progressive de l'usage de l'automobile et l'établissement d'une meilleure desserte du site par le transport en commun.

Le BCM a également tenu au cours de 1990 une consultation publique sur la localisation de la maison de la culture de Pointe-aux-Trembles et sur la vocation du Complexe Roussin. Le Bureau a tout d'abord tenu des séances de travail avec des citoyens du quartier et des représentants de services municipaux; les groupes rencontrés ayant formulé des opinions divergentes sur la localisation de la maison de la culture, le BCM a mis fin à ces séances et invité l'ensemble de la population à participer à des séances publiques.

Dans son rapport, déposé en août 1990 au Comité exécutif, le BCM recommande de conserver au Complexe Roussin sa vocation de centre de loisirs tout en y réalisant des travaux de réaménagement majeurs, de l'ordre de 6 millions de $, et de localiser la maison de la culture dans le parc Clémentine-De La Rousselière.

Les relations interculturelles et interraciales

En 1990, l'Administration a créé le Comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales, avec le concours du Bureau interculturel de Montréal (BIM), dans le but d'assurer une meilleure intégration et une plus grande participation des membres des communautés culturelles à la vie sociale, économique, politique et culturelle montréalaise.

Le Comité, qui regroupe des représentants des communautés culturelles et de divers milieux socio-professionnels, vise à instaurer un dialogue permanent avec les élus municipaux. Il a pour mandat de conseiller le Comité exécutif sur les stratégies et les actions susceptibles de favoriser l'harmonie sociale, et sur la mise en œuvre de politiques favorisant l'intégration et la participation de toutes les communautés à la vie montréalaise.

Les élections

Près de 13 000 personnes ont travaillé, à divers titres, à la tenue d'élections générales à Montréal au cours de 1990. Un budget de 4,6 millions de $ avait été alloué à cet exercice.

Environ 620 000 électeurs et électrices avaient le droit de vote et 36,1% l'ont exercé. Le 4 novembre 1990, la population de Montréal a élu pour un mandat de quatre ans un nouveau Conseil, composé du maire Jean Doré, de 35 conseillers et de 15 conseillères.

Le Jeune Conseil

Le Jeune Conseil de Montréal, fondé en 1987, est une corporation qui permet à des étudiant(e)s des collèges et universités montréalaises, recrutés au moyen d'une campagne publique, de s'initier à la pratique de la démocratie municipale, et qui sert à former la relève de la classe politique adulte.

Le président du Conseil municipal est l'autorité politique responsable du Jeune Conseil de Montréal, alors que le Bureau du protocole et de l'accueil assure le suivi pédagogique et les services utiles à son fonctionnement.

Le Jeune Conseil s'est réuni les 7, 8 et 9 septembre 1990 pour une assemblée simulée du Conseil municipal.

Rendre les services accessibles

Les bureaux Accès Montréal et Accès Montréal première ligne

C'est au printemps de 1990 que le bureau Accès Montréal (BAM) Hochelaga-Maisonneuve a accueilli le 500 000e citoyen à profiter de ce service depuis sa création.

Durant l'année écoulée, le réseau des bureaux Accès Montréal a encore élargi la gamme des services offerts sur une base locale, notamment avec:

- l'émission de permis de stationnement sur rue réservé aux résidents,
- le service de consultation offert par des agents de recettes du Service des finances au moment de l'émission des comptes de taxes,
- la distribution de bacs de récupération,
- la vente de cartes d'accès à la plage du lac de l'île Notre-Dame, et
- la déconcentration des demandes visant la dératisation.

Un projet-pilote mené conjointement par le BAM Ahuntsic-Cartierville et le Service de l'habitation et du développement urbain a touché l'émission de certains permis (pour l'installation de cabanon de jardin ou de piscine creusée) et a permis à la clientèle d'avoir accès au service d'un expert-conseil présent sur place.

Enfin, un service de consultation informatisé sur les rôles d'évaluation et de perception a été mis au point à l'intention des gens d'affaires du secteur immobilier, qui adressent aux BAM quelque 19 000 demandes par mois. Ce qui redonnera au réseau une plus grande disponibilité à l'ensemble de la population.

Il faut signaler que l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC) a attribué aux bureaux Accès Montréal son «1er prix pour la gestion innovatrice».

Par ailleurs, le service Accès Montréal première ligne, qui centralise les demandes de renseignements généraux et les appels qui s'adressent aux travaux publics et aux finances, a été instauré; il est disponible de 7 h à 23 h du lundi au vendredi.

Quarante agents de communication sociale ont traité près de 384 000 appels en 1990. Le service permet aux citoyens de rejoindre plus directement le bon interlocuteur et d'obtenir une réponse plus rapide.

La refonte de la réglementation

Le Service du greffe a amorcé en 1990 la refonte des quelque 8 800 règlements municipaux. Cette refonte, qui s'échelonnera sur deux ans, donnera un meilleur accès à la réglementation municipale et se traduira par la publication de documents de référence faciles à consulter.

Les communications

Plusieurs campagnes de promotion, s'inscrivant toutes dans la thématique institutionnelle «Vivre Montréal», ont été lancées en 1990. C'est ainsi que la quatrième campagne de propreté avait pour thème «Vivre Montréal, c'est la respecter», tandis que la campagne «Vivre Montréal, c'est l'habiter» faisait la promotion de Montréal comme lieu de résidence. Le thème «Vivre Montréal, c'est la connaître» a marqué le lancement du nouveau service Accès Montréal première ligne.

Des campagnes de communication et de sensibilisation ont accompagné les interventions majeures de la Ville auprès de la population: extension de la collecte sélective des déchets, consultation en vue de la confection des plans d'aménagement et de développement des arrondissements, ouverture de la plage de l'île Notre-Dame, vulgarisation du compte de taxes, et tous les événements médias.

L'hotel de ville

L'accès à l'hôtel de ville constitue toujours le symbole de la politique d'ouverture et d'accessibilité que poursuit la Ville de Montréal; en 1990, quelque 158 000 personnes ont pu le visiter.

À la traditionnelle Collecte de sang du Maire, qui a cette année battu son propre record en attirant 1 100 donneurs, se sont ajoutées environ 250 visites guidées. L'hôtel de ville est demeuré ouvert sept jours par semaine durant l'été, ce qui a permis à quelque 62 000 personnes de visiter l'exposition «L'hôtel de ville à la mesure du temps» et de profiter du programme musical offert par les étudiant(e)s du Conservatoire.

Notons qu'une large part des activités d'accueil et de protocole repose sur un Comité de bénévoles dont les membres ont fourni cette année plus de 1 000 heures de travail.

Promouvoir l'activité économique et l'emploi

Le développement sectoriel

La Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal (CIDEM) s'est dotée, au cours de 1990, d'un plan de développement et de promotion de l'industrie de la mode, qui fait suite à une vaste consultation publique et qui vise à raffermir la position de Montréal comme capitale nationale et internationale de la mode. Notons entre autres le soutien apporté à l'usine-modèle du Collège Lasalle et à la coordination du projet de regroupement des jeunes designers entrepreneurs de Montréal.

Dans le secteur alimentaire, il faut noter le rôle de médiation joué par la Ville dans le dossier Borden-Catelli, qui non seulement a permis de maintenir 300 emplois, mais se traduit par un investissement de 17,2 millions de $. La CIDEM a également piloté une entente entre la Ville et le Marché central métropolitain pour créer le premier «parc d'affaires alimentaire» de Montréal.

Deux dossiers touristiques ont notamment été menés à bien cette année: la réalisation d'un projet-pilote de signalisation touristique dans le Vieux-Montréal et la publication d'une carte pour améliorer la circulation des autocars de tourisme.

Dans le domaine de l'aérospatiale, la Ville a collaboré à l'établissement d'une École des métiers de l'aérospatiale, qui formera, recyclera et assurera le perfectionnement, en français et en anglais, d'ouvriers spécialisés et de techniciens.

Un plan d'action pour les industries de la biotechnologie a été rédigé et mis en application; sept projets émanant d'entreprises du secteur ont reçu de l'aide de la CIDEM, dans le financement, la recherche de partenaires ou l'identification de sources de main-d'œuvre. Il faut de plus signaler l'inauguration, par l'Université de Montréal et la Ville, de l'Institut de recherche en biologie végétale, localisé sur le site du Jardin botanique; il s'agit d'un haut lieu de la recherche fondamentale et appliquée sur les plantes et un centre axé sur le transfert de technologie et le partenariat avec l'entreprise privée.

Une stratégie de développement a été élaborée pour l'industrie de la récupération et du recyclage, tandis qu'une étude de marché des matières non énergétiques produites par le traitement des déchets solides était effectuée, le tout dans la perspective de l'adoption prochaine par la Ville d'un plan directeur de la gestion intégrée des déchets solides.

Enfin, la Commission a poursuivi son travail dans les secteurs de la pétrochimie et des plastiques, de l'adaptation des modes de production, des technologies de production et du design.

Le développement des arrondissements

En 1990, les commissaires au développement d'arrondissements de la CIDEM ont réalisé des interventions auprès de quelque 400 développeurs et entreprises industrielles, contribuant à générer 25 investissements totalisant 261 millions de $, tant dans les parcs industriels que sur des propriétés privées. Ces interventions ont permis de conserver 3 464 emplois et en ont créé directement 533 nouveaux.

Le développement des infrastructures

La CIDEM est notamment intervenue, au cours de l'année 1990, pour mettre en place les infrastructures couvrant environ 25% de la superficie du Technoparc Montréal métropolitain (campus Montréal), pour viabiliser les parcs industriels Jarry et Pointe-aux-Trembles et pour acquérir les terrains des parcs industriels l'Assomption et Henri-Bourassa. Les terrains municipaux de l'aire industrielle Bridge-Wellington ont été cédés à la Société de développement industriel de Montréal (SODIM) en 1990, afin que celle-ci réalise son projet de parc d'entreprise du canal de Lachine.

Le soutien aux commerces

La CIDEM a mis au point au cours de l'année son «Plan d'action commerce», qui a été dévoilé en septembre. Ce plan comporte quatre programmes: le Programme Opération-commerce, qui nécessitera des investissements de 15,9 millions de $ pour mettre en valeur le patrimoine immobilier des artères commerciales, le Programme de revitalisation des artères commerciales (RAC), qui se traduira par des investissements de 27,4 millions de $ pour mettre en valeur les caractéristiques propres à chaque quartier, le Programme d'animation lors des foires commerciales, auquel seront consacrés 1,8 million de $, et le Programme de soutien aux SIDAC qui permettra à celles-ci de profiter, à partir de 1993, d'une subvention de 50 000 $. La contribution de la Ville à ses sept SIDAC s'est élevée à 210 000 $ en 1990.

Mentionnons par ailleurs que la Ville a procédé au recensement des 42 000 commerces et places d'affaires localisés sur son territoire.

Le développement économique local et la promotion de l'emploi

Dès le début de 1990, la Ville a rendu publique sa stratégie de promotion de l'emploi dans les quartiers défavorisés; un million de $, sur les six millions prévus pour les cinq prochaines années, ont été dépensés en 1990.

Le réseau des Corporations de développement économique et communautaire (CDEC), qui comprennent les groupes communautaires, les syndicats locaux, les entreprises privées et certaines institutions locales, a été consolidé dans les arrondissements Sud-Ouest, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Centre-Sud - Plateau-Mont-Royal, Rosemont - Petite-Patrie et Villeray - Saint-Michel. Les CDEC développent une vision stratégique à long terme de leur quartier, créent un consensus autour de cette vision et préparent un plan d'action à soumettre à l'Administration municipale et aux gouvernements, prévoyant la prise en charge locale d'activités de concertation, d'amélioration des aptitudes à l'emploi et de développement économique.

Par ailleurs, la CIDEM a mis sur pied cette année un nouveau programme de soutien aux innovations en matière d'éducation, de réinsertion sociale et de formation professionnelle de la main-d'œuvre locale: une douzaine de projets issus des quartiers défavorisés ont bénéficié de ce Programme de soutien aux initiatives locales (PROSIL).

Planifier la ville de demain

La réserve foncière

À sa deuxième année complète d'activités, le Fonds de réaménagement urbain a obtenu en 1990 des résultats encourageants, traitant un volume de transactions qui représentent un montant total d'environ 39,9 millions de $ et qui ont généré un profit de 3 millions de $. Au 31 décembre 1990, l'inventaire des actifs du Fonds s'élevait à un peu plus de 42 millions de $.

Le plan d'urbanisme

L'Administration a publié en janvier un projet de plan directeur d'aménagement et de développement de l'arrondissement Ville-Marie, élaboré à la suite d'une vaste consultation publique. En avril, un Forum de concertation réunissait environ 500 personnes autour des propositions de ce projet municipal. Par la suite, le Comité-conseil de l'arrondissement Ville-Marie a procédé à l'étude publique de chacune des sections du document, donnant l'occasion à quelque 150 intervenants d'exprimer leurs préoccupations. Enfin, le 11 octobre 1990, le Conseil municipal adoptait formellement le plan directeur d'aménagement et de développement de l'arrondissement Ville-Marie, qui détermine les règles d'aménagement et de développement urbains des quartiers centraux de Montréal.

Parallèlement, le Bureau du plan d'urbanisme a initié, dans chacun des huit autres arrondissements, une démarche de concertation visant à confirmer l'identification des principaux enjeux d'aménagement et de développement et les orientations à retenir pour la confection du plan d'urbanisme.

Une synthèse des enjeux d'aménagement et de développement a d'abord été diffusée dans chaque arrondissement. La population a ensuite été convoquée à une soirée d'information, puis des forums thématiques de discussion et d'échanges avec des intervenants ont eu lieu. Un sommet local, réunissant tous les intervenants a ensuite été réalisé dans chaque arrondissement, et un rapport de la démarche de concertation a été adopté par le Comité-conseil d'arrondissement. Les soirées d'information ont réuni en moyenne 80 à 100 personnes par arrondissement. Les forums de discussion ont permis à quelque 60 représentants de divers milieux de s'exprimer dans chaque arrondissement.

Zonage, réglementation et plans d'ensemble

Quarante-quatre plans d'ensemble ont été approuvés au cours de 1990. Parmi ces projets, ceux qui ont été réalisés représentent des investissements de l'ordre de 135 millions de $.

Plusieurs règlements particuliers relatifs à l'aménagement du territoire ont d'autre part été étudiés et, dans certains cas, adoptés par le Conseil municipal: ils ont notamment trait à des modifications majeures au zonage intérimaire de l'arrondissement Ville-Marie, à la distribution d'articles publicitaires et aux antennes de télécommunications paraboliques et conventionnelles.

Les règlements de zonage ont été informatisés en 1990; des systèmes seront maintenant mis en place pour gérer les demandes de permis de construction, de modification, d'occupation et d'enseigne.

Projets d'aménagement

Au nombre des projets d'aménagement mis en œuvre au cours de 1990, il importe de mentionner: la Cité internationale et la place Jacques-Cartier, pour l'aménagement desquelles des concours internationaux d'idées ont été lancés, la préparation du concept de la place Berri, l'élaboration d'un concept d'aménagement pour la rue de la Commune et le centre d'interprétation historique et

archéologique de la Pointe-à-Callière. Sur ce dernier site, qui est celui de la fondation de Ville-Marie, des fouilles archéologiques ont été entreprises.

Des accords ont été conclus par la Ville, avec le CN Immeubles pour le développement d'un secteur de planification particulière autour du square Chaboillez, et avec les Coop fédérées pour l'aménagement des terrains du Marché central.

Les espaces libres et le réseau vert

La Ville a poursuivi cette année les études et les négociations avec le Canadien Pacifique et Hydro-Québec quant à l'utilisation des emprises de chemin de fer ou de transport aérien d'électricité en vue de constituer un grand espace linéaire, ou «réseau vert», permettant notamment la circulation pédestre et cycliste. Les premiers travaux de construction sont prévus pour la fin du printemps 1991; dans une première phase, on reliera le parc Jarry à la rue Masson, puis la rivière des Prairies au Vieux-Port.

Enfin, la Ville poursuit l'élaboration d'un plan directeur de développement des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

Le patrimoine immobilier

Dans le cadre de l'entente survenue entre le ministère des Affaires culturelles du Québec et la Ville de Montréal («entente MAC/Ville»), 1,5 million de $ ont été versés en 1990 pour la restauration et la mise aux normes d'édifices situés dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal; ces subventions ont favorisé des investissements de plus de 17 millions de $ dans ce quartier.

La mise en place du règlement sur la protection du patrimoine immobilier a par ailleurs permis à la Ville de mieux contrôler les démolitions et les changements d'usage d'espaces résidentiels.

Enfin, le Conseil municipal a créé, en vertu de la Loi sur les biens culturels, deux nouveaux sites du patrimoine: celui de l'église Saint-Jean-Baptiste, sur le Plateau-Mont-Royal, et celui de l'église Saint-Paul, dans le quartier Côte-Saint-Paul. Six monuments ont été classés; il s'agit de la maison Samuel Burland, rue Saint-Urbain, de la maison Longpré, dans Rosemont, de l'édifice Blumenthal, rue Sainte-Catherine, de la succursale de la banque Toronto-Dominion, située à l'angle de la rue Bleury, du théâtre Séville et du couvent Saint-Isidore, dans le quartier Longue-Pointe.

Autres formats disponibles

Une des caractéristiques propres à Montréal est la grande diversité de ses types d'habitation et de ses quartiers. De tout pour tous les goûts. Vivre Montréal, c'est l'habiter.

Gérer le domaine public

Quelque 37 millions de $ ont été consacrés en 1990 à l'entretien des voies urbaines, dont 12,3 millions à la réfection de 191 km de chaussées et 24 millions à la reconstruction de 83 km de trottoirs; 2 648 nouveaux luminaires ont été installés, et la Ville a fait construire 892 nouvelles rampes d'accès à l'usage des personnes handicapées, ce qui porte à 16 972 le nombre total de ces rampes.

La réfection des infrastructures

Parmi les projets les plus importants de réfection des infrastructures, mentionnons la reconstruction de la chaussée en pavés de granit récupérés lors de travaux antérieurs, et la reconstruction des trottoirs bordés de granit sur la rue Saint-Paul, entre la rue Berri et la place Jacques-Cartier.

Des travaux majeurs ont par ailleurs été réalisés pour reconstruire le pavage et les trottoirs sur la rue de la Montagne, entre les rues Notre-Dame et Torrance, et sur la rue Roy, entre les rues Saint-Denis et Saint-Hubert, pour reconstruire les trottoirs sur la rue des Ormeaux, entre les rues Sainte-Claire et de Grosbois, pour reconstruire les conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue de l'Assomption, entre les rues Pierre-de-Coubertin et Chauveau, et pour décontaminer le sol et poser l'assise de la chaussée sur la rue Chauveau, de la rue de l'Assomption vers l'ouest.

La Commission des services électriques

La Commission des services électriques exploite un réseau de conduits souterrains pour loger les câbles de distribution d'énergie (câbles électriques d'éclairage et signalisation de la Ville de Montréal et câbles d'Hydro-Québec), de télécommunication (fils, câbles et fibre optique) et de câblodistribution (émissions télévisées) de différentes entreprises.

En 1990, la Commission a ajouté 233 900 mètres de conduits à son réseau qui en compte 16,8 millions, et y a raccordé 351 nouvelles bâtisses, pour un total de 37 350 édifices.

La circulation

L'année 1990 a marqué le début d'un vaste programme de révision de la coordination des feux de circulation, qui aura pour effet d'améliorer la fluidité de la circulation; le boulevard Henri-Bourassa, entre les boulevards Saint-Laurent et de l'Acadie, le boulevard René-Lévesque, entre les rues Panet et Atwater, le boulevard Crémazie, entre la 24e Avenue et le boulevard de l'Acadie, et la rue Lajeunesse, de la rue Jean-Talon au boulevard Crémazie, ont été touchés.

De nouveaux feux ont été installés à 56 carrefours et des améliorations ont été apportées aux feux de 304 autres carrefours, à la suite de demandes des citoyens et des citoyennes.

Un ensemble de mesures d'élargissement de la chaussée, de détournement de la circulation, de mise en service de voies réservées, d'ajout et de modification des feux, de l'éclairage, de la signalisation écrite et des marques sur la chaussée ont été réalisées, au coût de 2,7 millions de $, aux abords de l'autoroute métropolitaine, afin de réduire l'effet de débordement du trafic résultant des travaux de réfection de cette voie de circulation majeure.

La signalisation écrite a été révisée sur les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène afin d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes. Enfin, au nombre des études effectuées pour améliorer la circulation, mentionnons la réalisation d'études préparatoires à la révision des réseaux de camionnage.

Le transport en commun

Une voie réservée à la circulation à contresens des autobus a été construite sur le boulevard Pie-IX; il s'agit là d'un concept nouveau qui permet de réduire sensiblement le temps de déplacement des usagers aux heures de pointe. D'autres voies réservées ont été mises en place sur les boulevards Crémazie et Henri-Bourassa ainsi que sur la rue Sauvé.

En 1990, les élu(e)s de Montréal ont par ailleurs participé aux travaux du Conseil métropolitain de transport en commun (CMTC), qui a pour mission de faciliter les déplacements régionaux par transport en commun en décidant de la réalisation des grandes infrastructures communes aux sociétés de transport de Montréal, de Laval et de la Rive-Sud et en établissant les tarifs associés à ces déplacements.

L'éclairage

Le programme de conversion, du mercure au sodium haute pression, des quelque 49 000 luminaires de rue s'est pratiquement terminé en 1990; il aura permis d'accroître de 19% le niveau moyen d'éclairage des voies publiques tout en réduisant la consommation d'énergie de près de 28 millions de kilowattheures par année, ce qui se traduit par une économie annuelle d'environ 1,8 million de $.

Par ailleurs, avec l'installation de 2 648 nouveaux luminaires de rue au sodium et l'éclairage de 70 ruelles de plus, Montréal compte maintenant plus de 100 000 luminaires.

Le nettoiement et le déneigement

Au printemps 1990, 2 000 km de rues, 3 200 km de trottoirs et 400 km de ruelles et les pistes cyclables ont été nettoyés.

Bien qu'il n'y ait eu que quatre chutes de plus de 10 cm de neige au cours de l'hiver, le Service des travaux publics a lancé neuf opérations de chargement.

Chutes de neige

(du 15 novembre 1989 au 15 mars 1990)

	1988	1989	1990
Précipitations annuelles (cm)	174,1	140,0	155,3
Chutes de moins de 10 cm	45	36	51
Chutes de 10 à 25 cm	2	3	4
Chutes de plus de 25 cm	2	0	0

Épandage de fondants et d'abrasifs

(en tonnes métriques)

	1988	1989	1990
Épandage de sel	108 500	128 700	133 500
Épandage de sable	13 200	15 530	15 900
Épandage de pierre	11 800	13 130	26 600

Le stationnement

En 1990, la Ville a géré 104 terrains de stationnement publics. L'exploitation des espaces de stationnement tarifés à Montréal (autoparcs et parcomètres) a produit des revenus de 15,3 millions de $, tandis que l'émission de 265 permis d'exploitation d'autoparcs commerciaux rapportait 2,3 millions de $.

Au cours de l'année, un nouveau terrain de stationnement public a été aménagé, du côté est de la rue Saint-André, au sud de la rue Jean-Talon, et les équipes de la Ville ont réalisé l'aménagement paysager de cet autoparc. Un stationnement d'échange a également été implanté à la station de métro Radisson.

Les 1 979 espaces de stationnement sur rue réservé aux résidents ont produit des revenus de 67 100 $. Compte tenu du succès qu'a connu cette pratique, elle a été étendue à cinq autres secteurs de la ville en 1990.

Par ailleurs, 1 259 307 billets de stationnement ont été émis en 1990 par les préposé(e)s, ce qui représente une augmentation de 10% par rapport à 1989. Le taux de contestation de ces billets est passé de 3,1% en 1989 à 3,3% en 1990, pour atteindre 42 418 dossiers. Cependant, la proportion des billets contestés qui ont été maintenus et annulés après analyse de ces dossiers est demeurée inchangée.

La Ville a mis en place un système informatisé de communication, qui lui a permis de répondre à 110 262 appels relatifs aux billets de stationnement en 1990, à comparer à 71 190 appels en 1989. De plus, le délai de réponse dans les cas de contestation des billets de stationnement a été réduit de six à quatre semaines.

Habiter Montréal

La politique d'habitation

La politique d'habitation de la Ville de Montréal a été adoptée en 1990 par le Conseil municipal. C'est sur la base des recommandations émises par la Commission de l'aménagement, de l'habitation et des travaux publics, après consultation de la population, que l'énoncé d'orientations publié en 1989 a été révisé. Les grands axes de la politique sont: l'accès à la propriété, le développement résidentiel, la qualité de l'environnement résidentiel, le logement social et le maintien des résidents dans leur milieu.

L'accès à la propriété

Le programme municipal d'accession à la propriété, rendu public en décembre 1989, a connu sa première année d'application. Près de 400 ménages, généralement jeunes et dotés de revenus modestes, ont bénéficié de ce «Crédit proprio», qui est un crédit de taxes foncières consenti aux premiers acheteurs qui acquièrent une maison neuve dont le coût ne dépasse pas 100 000 $, excluant la valeur du terrain, le coût du garage et des infrastructures et la TPS, et qui peut atteindre 1 000 $ par année jusqu'à concurrence de 5 000 $.

La croissance du parc résidentiel

Le programme «Crédit proprio», en plus de favoriser l'accès à la propriété, constitue aussi un soutien à la croissance du parc résidentiel montréalais.

Par ailleurs, 48 terrains qui présentent un potentiel de 958 unités (chambres, logements coopératifs ou sans but lucratif) ont été cédés dans le cadre du programme d'aliénation de terrains, tandis que la Ville mettait à la disposition de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) des terrains qui permettront la réalisation de 481 logements à loyer modique.

La rénovation

En 1990, 18,6 millions de $ ont été affectés au soutien des activités de rénovation des logements et de démolition des hangars. Au cours de 1990, des subventions ont été accordées pour rénover ou transformer 395 chambres et 957 logements, et pour démolir 787 hangars.

Environ 2 000 locataires et chambreurs et plusieurs centaines de propriétaires ont reçu de l'information sur la rénovation de leur immeuble et sur leurs droits et obligations respectifs. Les agents d'intervention s'assurent que le plan de déplacement respecte les besoins de chacun, que tous les locataires ont la possibilité de retourner dans leur logement après les travaux et que les loyers maximaux autorisés et autres conditions de relogement sont respectés.

L'entretien et la prévention

En 1990, la Ville a procédé à environ 20 000 visites d'inspection d'immeubles résidentiels, relatives à la sécurité et à la salubrité de ces immeubles.

Un projet-pilote d'intervention a été élaboré et mis en œuvre pour susciter la collaboration des propriétaires en vue de contrôler la prolifération des blattes et de prévenir les cas d'infestation; quelque 2 000 logements ont été visités et une vaste campagne d'information a complété cette opération.

Respecter l'environnement

La gestion des déchets

La Ville se dotera sous peu d'un plan de gestion intégrée des déchets et des matières récupérables, fondé sur des objectifs à long terme de réduction, de réemploi, de récupération, de recyclage et de valorisation. Dans cette perspective, l'Administration instaure déjà des programmes et des projets-pilotes orientés vers des modes alternatifs de traitement des déchets.

C'est ainsi que le service de collecte sélective en bordure de rue dessert maintenant quelque 35 000 foyers, alors que le nombre de lieux de dépôt des matières récupérables est passé à 71. Au printemps 1990, 400 composteurs domestiques ont été distribués dans certains secteurs; ils serviront à traiter les déchets de table et de jardin. Une journée de collecte des déchets domestiques dangereux a eu lieu le 9 juin 1990; plus de 6 800 personnes y ont participé, permettant de récupérer 81,5 tonnes de peintures, d'huiles, de solvants, de pesticides et autres produits toxiques.

La Ville donne aussi l'exemple, et a recueilli en 1990 plus de 6 000 m^3 de feuilles mortes en bordure de rue et dans les parcs. Ce volume a été composté au Centre de tri et d'élimination de l'ancienne carrière Miron et réduit à 2 000 m^3 de compost.

La Ville s'est enfin associée à l'entreprise privée pour implanter, sur le site de l'ancienne carrière Miron, un premier Centre de tri et de récupération doté d'un potentiel de 100 000 tonnes métriques par année. Le papier, le carton, le verre, le plastique et le métal provenant des établissements industriels et commerciaux et de la collecte sélective des ordures ménagères y seront traités pour être ensuite écoulés sur les marchés du recyclage.

Élimination des ordures

(en tonnes métriques)

	1988	1989	1990
Incinération	301 605	296 600	284 852
Enfouissement	2 317 941	2 879 230	2 707 280
Total	2 619 546	3 175 830	2 992 132
Vapeur produite par incinération	798 942	746 802	671 662

Le contrôle des matières dangereuses

Le Service de la prévention des incendies a procédé en 1990 au recensement des établissements abritant des matières dangereuses, recueillant de l'information auprès de quelque 1 700 de ces établissements.

Par ailleurs, 78 tonnes d'équipement contaminé par des BPC ont été éliminées, avec les garanties environnementales qui s'imposent. Un second contrat portant sur l'enlèvement, le transport et l'élimination des BPC entreposés dans les bâtiments municipaux a été octroyé en 1990.

L'eau potable

En 1990, la consommation moyenne d'eau a été de 1 776 839 m³ par jour. La consommation quotidienne la plus élevée s'est établie à 2 096 613 m³.

Consommation d'eau

(en mètres cubes)

	1988	1989	1990
Quotidienne minimum	1 518 145	1 550 432	1 555 446
Quotidienne moyenne	1 803 229	1 804 820	1 776 839
Quotidienne maximum	2 189 723	2 207 412	2 096 613
Annuelle	659 973 530[1]	658 753 880	648 546 522

[1] Année bissextile

Les analyses bactériologiques, physico-chimiques et chimiques effectuées par le laboratoire des usines de traitement permettent d'établir que Montréal produit une eau potable de première qualité, consommée par ses résidents et ceux de quinze autres municipalités, soit environ 30% de la population du Québec.

La végétation

Au cours de l'année 1990, 10 675 nouveaux arbres et 15 100 nouveaux arbustes ont été plantés par la Ville; de plus, 501 775 fleurs annuelles ont embelli quelque 129 000 m² d'espaces verts.

Près de 689 000 interventions d'arrosage et plus de 54 000 opérations d'élagage ont été nécessaires, tandis que 5 244 arbres devaient être abattus.

La gestion des neiges usées

Dans le cadre de l'élaboration d'un plan directeur de la gestion intégrée des neiges usées, étalée sur trois ans, diverses actions ont été réalisées en 1990: un état de la situation a été dressé, qui traite des fondants et des abrasifs, du déblaiement et du chargement, du transport, de l'élimination, de la réduction à la source des neiges usées et de l'organisation administrative du déneigement. Chacun de ces thèmes a donné lieu à la tenue, à compter de l'automne 1990, de tables de concertation.

Des ententes ont par ailleurs été prises avec l'École Polytechnique de Montréal pour la réalisation d'études portant sur les fondants et abrasifs, sur l'échantillonnage des neiges usées, sur l'utilisation de nouvelles sources d'énergie pour faire fondre les neiges usées, sur le déversement de neige dans les collecteurs, sur le potentiel des micro-ondes pour la fonte des neiges usées et sur l'installation et l'opération d'un collecteur de précipitations.

Des projets-pilotes d'utilisation d'une souffleuse de grande puissance au site de disposition Armand-Chaput, et d'utilisation d'un brûleur au gaz naturel, ont enfin débuté à l'hiver 1990.

La protection des non-fumeurs

Le Conseil municipal a adopté en 1990 un règlement relatif à la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics. Le règlement oblige les détenteurs de permis pour des commerces de biens ou de services et plusieurs autres établissements à poser des affiches dans les endroits accessibles au public pour signifier qu'il est interdit d'y fumer. Quant aux propriétaires de restaurants, ils doivent mettre à la disposition des non-fumeurs 25% des places destinées à la clientèle; cette proportion passera à 33% en août 1991 et à 50% en août 1992.

Les politiques de la corporation municipale

En 1990, la Ville a inclus aux appels d'offres publics une clause bannissant l'achat d'équipements utilisant des chlorofluorocarbones (CFC). La Ville a aussi inclus à l'évaluation de certains achats (papiers, peintures, ...) des critères environnementaux, privilégiant par exemple les produits qui portent l'Éco logo ou ceux qui sont faits de matières recyclées.

Enfin, la Ville a continué en 1990 à appliquer sa politique de recyclage du papier, en vigueur depuis 1987, et qui a permis depuis ses débuts de récupérer 1 185 tonnes de papier, évitant du même coup l'abattage de plus de 20 000 arbres.

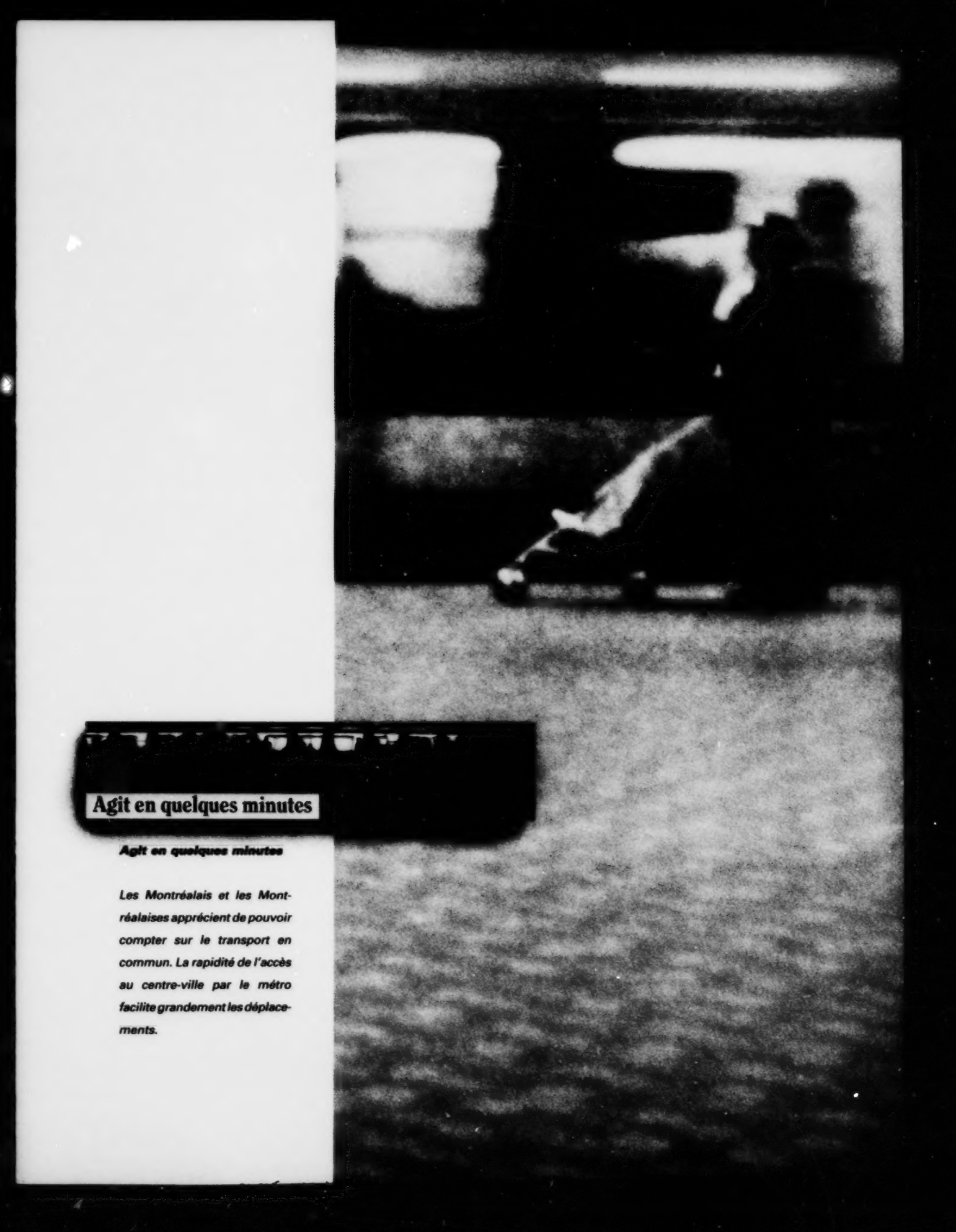

Agit en quelques minutes

Agit en quelques minutes

Les Montréalais et les Montréalaises apprécient de pouvoir compter sur le transport en commun. La rapidité de l'accès au centre-ville par le métro facilite grandement les déplacements.

Protéger la vie et les biens

La prevention du crime

Le programme municipal de prévention du crime, Tandem Montréal, a tenu 800 séances d'information au cours desquelles environ 105 000 personnes ont été sensibilisées à la sécurité domiciliaire. Au cours de 1990, le programme Tandem Montréal s'est vu décerner le Prix du Solliciteur général du Canada pour l'ensemble de ses réalisations en matière de sécurité et de prévention du crime. De plus, l'«International Society of Crime Prevention Practitioners» remettait à Tandem Montréal son Prix du programme de prévention du crime dans la catégorie des villes de plus d'un million d'habitants.

Le secours aux sinistres

Le dispositif d'urgence est un service municipal qui offre l'hébergement temporaire et le dépannage pour l'achat de nourriture à toute personne sinistrée sur le territoire de la Ville. En 1990, 614 personnes ont été dirigées vers des bureaux de sécurité du revenu et 436 ont été temporairement hébergées.

La lutte contre les incendies

En 1990, on note que le nombre de décès dus à des incendies a chuté de 50%, passant de 16 en 1989 à 8 cette année.

Le nombre total d'incendies a atteint 4 107 en 1990, soit une diminution de 119 par rapport à l'année précédente.

Donnees generales sur les incendies et les autres interventions

	1989	1990
Incendies à alertes multiples	125	150
Décès causés par les incendies	16	8
Personnes secourues au cours d'incendies	46	50
Personnes abritées dans les véhicules du Service de la prévention des incendies	2 431	1 691
Nombre d'appels reçus	18 119	17 685
Incendies de bâtiments	1 975	1 986
Incendies de véhicules automobiles	848	808
Feux de broussailles et de détritus	1 403	1 313
Nombre total d'incendies et de feux	4 226	4 107
Autres interventions	13 245	12 835
Fausses alertes	648	743

Les mesures d'urgence

Le Service de la prévention des incendies a structuré un comité de planification des mesures d'urgence, auquel participent tous les services municipaux. Plus de 150 rencontres de formation et d'information relatives aux mesures d'urgence ont rejoint 1 533 employé(e)s de la Ville.

En 1990, le Centre de coordination des mesures d'urgence a été mis en opération à deux reprises, soit lors d'une panne d'électricité survenue dans le secteur du Plateau-Mont-Royal les 27 et 28 février, et lors de l'incendie du dépôt de pneus de Saint-Amable, les 16 et 17 mai.

Par ailleurs, une simulation a permis de contrôler le degré de préparation des services municipaux et des différents organismes impliqués en cas de situation d'urgence.

Aider les plus démunis

L'alphabétisation

À l'occasion de l'Année internationale de l'alphabétisation, le Comité exécutif de la Ville de Montréal a entériné des recommandations visant notamment à sensibiliser le personnel municipal à la problématique de l'analphabétisme, à former les employé(e)s analphabètes et à former le personnel en contact direct avec le public. En collaboration avec les gouvernements du Canada et du Québec, la Ville a lancé un projet visant à utiliser les ressources des bibliothèques pour contribuer à l'apprentissage de la lecture par les analphabètes fonctionnels. La participation de la Ville à la Journée internationale de l'alphabétisation a attiré quelque 200 personnes.

L'itinérance

Un plan d'action conjoint de la Ville et du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a été déposé en mars; il vise à procurer aux sans-abri des services adaptés à leurs besoins et, notamment, à ajouter 150 lits d'hébergement à la capacité actuelle d'accueil d'urgence, et à leur donner accès à des services en matière de santé physique et mentale et de toxicomanies.

La Ville a continué en 1990 à soutenir financièrement et matériellement les opérations de Dernier recours Montréal, qui vient en aide aux personnes itinérantes sur son territoire. L'organisme a accueilli plus de 500 personnes différentes par jour; il a offert au total 20 717 couchers à 2 832 personnes itinérantes.

Un appel à la générosité lancé sur les ondes de la radio d'État à la veille des Fêtes de fin d'année a permis à Dernier recours Montréal de recueillir 20 000 $ en argent, 200 paniers de Noël et 3 000 sacs de vêtements.

Par l'entremise de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), des travaux de construction ont débuté, qui permettront d'aménager tous les bureaux d'accueil et de référence au 1250, rue Sanguinet.

La sécurité du revenu et l'aide à l'emploi

La Ville de Montréal gère sur son territoire l'ensemble des programmes de sécurité du revenu et de préparation et d'intégration à l'emploi offerts par le ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle du Québec.

Au cours de 1990, le nombre mensuel de ménages montréalais prestataires de la sécurité du revenu s'établissait à 81 170, soit quelque 25% de tous les prestataires du Québec. Les sommes versées par le Ministère aux prestataires montréalais ont dépassé 540 millions de $ pour l'année.

Nombre de prestataires de la sécurité du revenu
ayant participé aux programmes d'aide à l'emploi

	1987	1988	1989	1990
Stages en milieu de travail	957	977	585	668
Rattrapage scolaire	3 909	5 789	3 423	7 624
Retour aux études postsecondaires	476	657	281	454
Bons d'emploi[1]	-	-	150	-
Travaux communautaires[1]	1 644	2 547	1 718	-
Expérience de travail[2]	-	-	-	3 522
Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité	-	-	36	786
Services externes de main-d'œuvre	-	-	619	1 701
Programme d'aide à l'intégration en emploi (PAIE)[2]	-	-	747	1 066
Autres	-	-	-	477
TOTAL	6 986	9 970	7 559	16 298

[1] Ces programmes n'existent plus.
[2] Nouveaux programmes.

Les personnes âgées et les personnes handicapées

Une table de concertation interservices s'est penchée cette année sur l'harmonisation des activités municipales de soutien à l'intégration des personnes handicapées. Les services municipaux et la Corporation du 350e anniversaire se sont notamment concertés pour faciliter aux personnes handicapées l'accès aux grands événements publics.

Par ailleurs, des services municipaux participent aux travaux d'un comité conjoint avec le Centre de services sociaux sur le phénomène des foyers clandestins pour personnes âgées.

Enfin, un comité interservices a travaillé à l'harmonisation des interventions dans le domaine des loisirs pour les 50-64 ans.

Exprimer qui nous sommes

L'art public

À sa première année d'opération, le Bureau d'art public de la Commission d'initiative et de développement culturels de Montréal (CIDEC) a lancé trois concours dans le but de sélectionner les artistes chargés d'exécuter des œuvres importantes du décor montréalais. C'est ainsi que le sculpteur Michel Goulet a réalisé «Les leçons singulières» sur la place Roy, que Melvin Charney a été choisi pour produire une œuvre sur le site de la place Berri, et qu'un artiste sera choisi pour créer une œuvre dédiée à la paix au parc Jarry.

En 1990, la CIDEC a complété la recherche documentaire au sujet des 102 œuvres monumentales de la collection montréalaise; on sait maintenant quelles interventions sont nécessaires pour restaurer chacune d'entre elles. À cet égard, il faut signaler que les monuments à Paul de Chomedey de Maisonneuve, situé sur la place d'Armes, et à Jean Vauquelin, situé place Vauquelin, ont fait l'objet d'une restauration.

Le soutien à l'industrie et aux entreprises

En 1990, la Ville aura consacré à près de 200 organismes et associations culturels une aide de l'ordre de 1,6 million de $.

Six programmes de soutien aux entreprises culturelles ont été rendus publics au cours de l'année: soutien à la levée de fonds, soutien à l'exportation, soutien à l'informatisation, soutien aux études de marché, soutien aux festivals et aux grands événements, soutien aux foires, marchés et salons culturels.

Outre ces programmes, la Ville appuie financièrement des plans de promotion et de mise en marché sectoriels, tels le plan de promotion des petits musées, le plan de commercialisation de l'art contemporain et le plan de commercialisation des petites salles de théâtre.

Par ailleurs, la CIDEC a conclu, avec le «New Wave Festival» de New York une entente de commandite de 75 000 $ US qui a permis l'inscription de quatre troupes montréalaises à ce prestigieux festival d'avant - garde: O Vertigo, Margie Gillis, Carbone 14 et le Théâtre Repère.

Quant au Bureau du cinéma de la CIDEC, il a poursuivi ses efforts de promotion de Montréal comme site de tournage et son travail pour faciliter le tournage de films à Montréal. Alors qu'il s'établissait à 410 en 1989, le nombre de tournages a atteint 643 en 1990, pour des investissements évalués à 230 millions de $ et des retombées économiques régionales estimées à quelque 500 millions de $.

Les équipements culturels

La Ville a consenti en 1990 un investissement de 2,5 millions de $ dans un équipement culturel privé: le complexe du Rire, qui sera logé dans l'édifice de l'ancienne brasserie Ekers, boulevard Saint-Laurent. La CIDEC a également défrayé une partie des coûts d'études préliminaires de faisabilité, de viabilité et de localisation d'équipements culturels, tels la Maison des écrivains, le Soleil levant, l'Espace Go et le Festival de théâtre des Amériques, ainsi que pour l'analyse des besoins des organismes culturels de la communauté noire d'expression anglaise.

Les échanges internationaux

Dans le cadre d'un protocole d'échanges entre Montréal et Lyon, l'exposition «Hommage à Claude Jutra», d'abord présentée au Palais de la Civilisation, a été acheminée à l'Institut Lumière de Lyon, puis à la Cinémathèque française, à Paris.

La CIDEC a collaboré avec le ministère des Affaires extérieures du Canada et avec le ministère des Affaires internationales du Québec à organiser l'événement «Portes ouvertes sur le Québec», présenté au Maroc.

Répondre aux intérêts de chacun

Les loisirs scientifiques

L'Insectarium de Montréal, localisé sur le site du Jardin botanique et à proximité du futur Biodôme, a ouvert ses portes en 1990. Riche d'une collection de 355 000 insectes, ce musée a permis à près de 400 000 visiteurs de découvrir un univers fascinant. Le jardin de l'Insectarium a également été inauguré cette année; il compte des plantes sélectionnées pour leur capacité d'attirer divers papillons, abeilles et coléoptères.

Par ailleurs, après l'inauguration en 1989 du pavillon du jardin japonais du Jardin botanique, Montréal a accueilli une équipe de 48 artisans chinois venus assembler les six pavillons préfabriqués, et construire et aménager le plus vaste et le plus complet jardin de Chine hors d'Asie. L'ouverture est prévue pour l'été 1991.

Par l'entremise du Jardin botanique, Montréal a participé à l'Exposition internationale du jardin et de la verdure, qui s'est tenue à Osaka; la présentation montréalaise a valu cinq prix à ses auteurs.

Les loisirs culturels

Plus de 655 000 personnes ont participé cette année à environ 1 900 spectacles, concerts, expositions et autres événements culturels donnés dans les maisons de la culture ou les lieux publics montréalais avec la collaboration de la Ville.

La Bibliothèque de Montréal, ses vingt-trois bibliothèques de quartier et ses divers services (Cinémathèque, Phonothèque, Bibliobus,...) ont continué de répondre aux besoins croissants de leurs 138 800 abonnés, qui ont emprunté cette année plus de 4 millions de documents imprimés, sonores et audiovisuels. Les activités culturelles produites par le personnel des bibliothèques ont attiré quelque 400 000 participants, tandis que les 1 310 manifestations artistiques, culturelles et littéraires présentées dans le réseau des bibliothèques ont suscité l'intérêt de plus de 60 000 personnes.

Les activités sportives et récréatives

L'ouverture de la plage du lac de l'île Notre-Dame, en juin 1990, a inauguré une nouvelle ère pour bien des Montréalais qui peuvent maintenant trouver à proximité des quartiers centraux une plage et un lieu de baignade en eau pure. Plus de 141 000 personnes ont envahi la plage au cours de sa première année d'existence.

Le quartier Rivière-des-Prairies n'est pas en reste, avec son Centre aquatique doté d'une plage intérieure, de bassins de natation et de plongeon, d'un bain tourbillon, d'une cascade et d'une glissade d'eau, d'une salle de musculation et d'une terrasse de verre donnant libre accès au soleil. Il s'agit là d'un projet réalisé conjointement avec la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM).

Depuis juin 1990, les cyclistes montréalais ont accès aux réseaux de la Rive-Sud, grâce à l'établissement d'un lien cyclable sûr et fonctionnel, réalisé en collaboration par la Ville, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et les groupes de promotion du cyclisme.

Cyclistes et piétons de la région métropolitaine peuvent également circuler sur les pistes de l'île de Montréal et de la Rive-Sud grâce à la nouvelle navette fluviale inaugurée conjointement par les villes de Montréal et de Longueuil. Tout l'été durant, la navette mène du quai de l'Horloge, dans le Vieux-Port de Montréal, jusqu'au port de plaisance de Longueuil, situé dans le parc Marie-Victorin, moyennant des frais de passage très modiques.

En 1990, le bateau passeur a assuré 622 liaisons en 52 jours pour le bénéfice de quelque 22 000 personnes, dont 40% de cyclistes. Dès 1991, on prévoit que deux bateaux assureront plus de 2 000 liaisons en 80 jours.

Le programme Jeunesse 2000, instauré l'an dernier, a largement dépassé ses objectifs en rejoignant en 1990 plus de 2 700 adolescents et adolescentes, rassemblés au sein de 24 «groupes Jeunesse 2000».

Rappelons que la Ville investit annuellement quelque 1,6 million de $ dans ce programme destiné à permettre aux adolescents et aux adolescentes de Montréal de prendre en charge leurs loisirs. La Ville met également à la disposition des groupes ainsi constitués des locaux dans lesquels ils peuvent se réunir.

Une multitude d'activités culturelles, récréatives et sociales, telles l'organisation d'un festival de musique, la participation à une recherche universitaire sur le SIDA, la mise sur pied de ligues d'improvisation,... ont suscité la participation des jeunes et soulevé l'intérêt d'étudiants montréalais en récréologie et de villes québécoises et étrangères.

Par ailleurs, la treizième édition des Jeux de Montréal a suscité la participation de 12 000 garçons et filles âgés de 5 à 17 ans qui ont eu l'occasion de se mesurer amicalement dans les 21 disciplines au programme, sous les encouragements de près de 20 000 spectateurs.

Pour ce qui est des loisirs d'hiver, signalons enfin que quelque 350 000 Montréalais et Montréalaises ont participé aux diverses activités de la Fête des neiges qui se déroulait du 26 janvier au 4 février.

Nombre d'activités de loisirs n'ont pu être réalisées qu'avec le concours de bénévoles, et c'est ce qu'a voulu souligner la Ville en organisant une soirée de reconnaissance qui a réuni plus de 5 000 bénévoles en septembre dernier.

L'exposition prolongée peut créer l'habitude

L'exposition prolongée peut créer l'habitude

Les manifestations culturelles à Montréal sont fort appréciées. Tant la quantité des événements que le potentiel créateur des artistes montréalais contribuent à soutenir une réputation qui ne cesse de croître.

Statuts et instances décisionnelles

La Ville est régie par la Charte de la Ville de Montréal (1959-1960, chapitre 102 et ses modifications) et par les lois adoptées par l'Assemblée nationale du Québec. Elle est gouvernée par un Conseil municipal, qui exerce un pouvoir de législation, et par un Comité exécutif, formé du Maire et de six membres du Conseil choisis par lui et dont le choix est sanctionné par le Conseil.

Le Conseil municipal est l'organe décisionnel ultime de la Ville. Il exerce son pouvoir par voie de règlements et de résolutions, notamment en ce qui a trait au budget, au programme triennal d'immobilisations, aux emprunts, à l'attribution de contrats, aux transactions immobilières, au zonage et à la circulation.

Dans le but d'accroître la participation des élu(e)s à la démocratie municipale, le Conseil s'est doté, en 1987, de cinq commissions permanentes qui consultent la population, lors d'assemblées publiques, sur tous les grands dossiers municipaux. Le titre et la mission de ces commissions ont été révisés en 1990:

- la Commission de l'administration et de la qualité des services étudie les questions d'administration interne et de gestion financière;
- la Commission de l'aménagement et de l'habitation étudie les questions reliées à l'aménagement du territoire, à la planification urbaine et à l'habitation;
- la Commission de l'environnement et des travaux publics étudie les questions liées à la gestion des infrastructures municipales et les problèmes d'environnement, dans une perspective de développement viable;
- la Commission du développement économique étudie les orientations et les actions de la Ville en matière de développement économique;
- la Commission de la culture et du développement communautaire étudie les orientations municipales en matière d'art et de culture, de loisirs, de développement social et de sécurité.

À ces commissions permanentes refondues est venue s'en ajouter en 1990 une sixième, dont les travaux porteront sur l'éthique des membres du Conseil.

Enfin, les Comités-conseil d'arrondissement (CCA) regroupent les élu(e)s de chaque arrondissement et consultent localement la population sur les objets affectant le territoire de leur arrondissement. Ils émettent des avis à l'intention du Comité exécutif à la suite de l'éclairage reçu des divers publics.

CONSEIL MUNICIPAL
COMMISSIONS PERMANENTES
BUREAU DU VÉRIFICATEUR
COMITÉ EXÉCUTIF
SOCIÉTÉS PARAMUNICIPALES
CABINET DU COMITÉ EXÉCUTIF
COMITÉS-CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
BUREAU DE CONSULTATION DE MONTRÉAL
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES
SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DE LA CONCERTATION
SERVICE DU GREFFE
SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES IMMEUBLES
SERVICE DES FINANCES
SERVICE DES AFFAIRES CORPORATIVES
SERVICE DE L'HABITATION ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN
SERVICE DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
COMMISSION D'INITIATIVE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL
COMMISSION D'INITIATIVE ET DE DÉVELOPPEMENT CULTURELS

M. Pierre Gagnier
Cartierville (1)

M. Gérard Legault
L'Acadie (2)

M. Alain André
Ahuntsic (3)

M. Michel Benoît
Saint-Sulpice (4)

M. Pierre Lachapelle
Fleury (5)

Mme Sylvie Lantier
Sault-au-Récollet (6)

M. Pasquale Compierchio
Saint-Michel (7)

Mme Micheline Daigle
Jean-Rivard (8)

M. Vittorio Capparelli
François-Perrault (9)

M. Joseph Biello
Villeray (10)

Mme Martine Blanc
Octave-Crémazie (11)

M. André Berthelet
Jarry (12)

M. Konstantinos Georgoulis
Parc-Extension (13)

M. Pierre Goyer
Saint-Édouard (14)

M. André Cardinal
Père-Marquette (15)

Mme Diane Martin
Louis-Hébert (16)

Mme Léa Cousineau
Étienne-Desmarteau (17)

M. Réal Charest
Marie-Victorin (18)

M. André Lavallée
Bourbonnière (19)

M. Michel Lemay
Rosemont (20)

Mme Manon Forget
de Lorimier (21)

Mme Thérèse Daviau
Plateau-Mont-Royal (22)

M. Robert Perreault
Laurier (23)

M. John Gardiner
Mile-End (24)

M. Michel Prescott
Jeanne-Mance (25)

M. Nick Auf der Maur
Peter-McGill (26)

M. Abe Limonchik
Côte-des-Neiges (27)

M. Hubert Simard
Darlington (28)

M. Saulie Zajdel
Victoria (29)

M. Marvin Rotrand
Snowdon (30)

M. Michael Fainstat
Notre-Dame-de-Grâce (31)

Mme Sharon Leslie
Loyola (32)

M. Sam Boskey
Décarie (33)

Mme Nicole Caron-Gagnon
Émard (34)

M. Jean Durivage
Saint-Paul (35)

M. Germain Prégent
Saint-Henri (36)

M. Marcel Sévigny
Pointe-Saint-Charles (37)

M. Raymond Blain
Saint-Jacques (38)

M. Serge Lajeunesse
Sainte-Marie (39)

Mme Diane Barbeau
Hochelaga (40)

Mme Ginette L'Heureux
Maisonneuve (41)

M. Richard Brunelle
Pierre-de-Coubertin (42)

M. Jacques Charbonneau
Louis-Riel (43)

Mme Nicole Boudreau
Longue-Pointe (44)

M. Scott McKay
Honoré-Beaugrand (45)

Mme Nicole Milhomme
Tétreaultville (46)

M. Giovanni De Michele
Marc-Aurèle-Fortin (47)

M. Fiorino Bianco
Rivière-des-Prairies (48)

Mme Ghislaine Boisvert
Pointe-aux-Trembles (49)

Mme Jacqueline Bordeleau
Bout-de-l'Île (50)

Secrétariat général

Pierre Le François
Secrétaire général

Pierre Beaudet
Secrétaire général adjoint

André Murphy
Secrétaire général adjoint

Services municipaux

Affaires corporatives
Ginette Saint-Germain
Directrice

Approvisionnement et immeubles
André Murphy
Directeur

Commission d'initiative et de développement culturels (CIDEC)
Janine Beaulieu
Directrice et commissaire générale

Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal (CIDEM)
Pierre Ypperciel
Directeur et commissaire général

Commission des services électriques
Bernard Lachapelle
Président

Finances
Roger Galipeau
Directeur

Greffe
Léon Laberge
Greffier et directeur

Habitation et développement urbain
Pierre Ouellet
Directeur

Loisirs et développement communautaire
Jean-Vianney Jutras
Directeur

Planification et concertation
Pierre Beaudet
Directeur

Prévention des incendies
Raymond Therrien
Directeur

Travaux publics
René Morency
Directeur

Bureau du vérificateur
Guy Lefebvre
Vérificateur

Circonscriptions électorales municipales

1 Cartierville
2 L'Acadie
3 Ahuntsic
4 Saint-Sulpice
5 Fleury
6 Sault-au-Récollet
7 Saint-Michel
8 Jean-Rivard
9 François-Perrault
10 Villeray
11 Octave-Crémazie
12 Jarry
13 Parc-Extension
14 Saint-Édouard
15 Père-Marquette
16 Louis-Hébert
17 Étienne-Desmarteau
18 Marie-Victorin
19 Bourbonnière
20 Rosemont
21 de Lorimier
22 Plateau-Mont-Royal
23 Laurier
24 Mile-End
25 Jeanne-Mance
26 Peter-McGill
27 Côte-des-Neiges
28 Darlington
29 Victoria
30 Snowdon
31 Notre-Dame-de-Grâce
32 Loyola
33 Décarie
34 Émard
35 Saint-Paul
36 Saint-Henri
37 Pointe-Saint-Charles
38 Saint-Jacques
39 Sainte-Marie
40 Hochelaga
41 Maisonneuve
42 Pierre-de-Coubertin
43 Louis-Riel
44 Longue-Pointe
45 Honoré-Beaugrand
46 Tétreaultville
47 Marc-Aurèle-Fortin
48 Rivière-des-Prairies
49 Pointe-aux-Trembles
50 Bout-de-l'Île

1 Ahuntsic - Cartierville
2 Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
3 Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
4 Plateau-Mont-Royal - Centre-Sud
5 Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
6 Rosemont - Petite-Patrie
7 Sud-Ouest
8 Ville-Marie
9 Villeray - Saint-Michel

La philosophie administrative

La Ville s'est donné comme mission corporative de «faire de Montréal une véritable entreprise publique de services à la population». La réalisation de cette mission s'appuie sur huit grands principes de gestion:

- connaissance de la clientèle,
- ouverture,
- imputabilité,
- productivité,
- accessibilité,
- priorité aux ressources humaines,
- planification,
- gestion corporative.

Les ressources humaines

L'année 1990 aura vu se concrétiser les premiers résultats de la politique municipale d'accès des femmes à l'égalité en emploi. La proportion de femmes a en effet progressé dans toutes les catégories d'emplois, sauf chez les contremaîtres où elle est restée stable.

Pourcentage de femmes dans les effectifs permanents

(en p. cent)

	septembre 1989	décembre 1990
Cadres de direction	12,0	15,4
Cadres	17,6	22,8
Professionnels	17,4	22,1
Cols blancs	45,9	48,4
Contremaîtres	1,6	1,6
Pompiers	0	0,1
Cols bleus	2,7	3,3
Total	18,6	20,5

Bien agiter pendant l'usage

Bien agiter pendant l'usage

Durant toute l'année, mais aussi de façon particulière pendant la période estivale, les Montréalais et Montréalaises aiment chanter, danser, bouger. Les participations massives aux nombreuses activités animent les rues.

D'autre part, dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi des membres des communautés culturelles, la Ville s'est fixé un objectif d'embauche de 25% de membres des communautés culturelles pour les emplois qui nécessitent un recrutement externe. Diverses mesures de soutien à ce programme ont été réalisées en collaboration avec le Bureau interculturel de Montréal: ainsi, des annonces d'offres d'emploi sont désormais publiées dans une dizaine de médias ethniques; par ailleurs, un programme de sensibilisation du personnel municipal aux relations interculturelles et interraciales a été élaboré et sera offert, dans un premier temps, aux gestionnaires et au personnel œuvrant dans le domaine des ressources humaines.

Ces politiques d'accès à l'égalité en emploi sont d'autant plus essentielles que la Ville est le plus important employeur du territoire. En 1990, 570 postes permanents ont été comblés tandis que près de 550 personnes étaient embauchées à titre d'employés auxiliaires cols bleus et plus de 1 500 à titre d'employés auxiliaires cols blancs. Les effectifs de la Ville s'élevaient, en 1990, à 13 293,6 personnes-année.

Au chapitre des relations professionnelles, la Ville a signé en 1990 huit conventions collectives: celles des fonctionnaires, des ingénieurs, des arpenteurs-géomètres, des architectes, des chimistes, des médecins, des médecins-vétérinaires et des professionnels. Un accord a également été conclu avec le Syndicat des fonctionnaires au sujet de la révision du plan de classification des emplois.

La Ville a organisé cette année des rencontres d'accueil des nouveaux employés qui ont permis à 541 de ceux-ci de faire plus ample connaissance avec l'appareil municipal, et des rencontres de reconnaissance en hommage à 184 nouveaux retraités.

Enfin, l'Administration a concrétisé sa volonté de mettre une emphase particulière sur les communications avec son personnel en créant une Division des communications internes, à l'intérieur du Module des communications. Cette nouvelle unité administrative aura notamment pour mandats de continuer d'informer le personnel sur les activités de la Ville, de renforcer le sentiment d'appartenance à l'organisation et d'associer encore plus les ressources humaines de la Ville à son objectif corporatif de service à la population.

La fiscalité et les ressources financières

Au chapitre du financement, des emprunts ont été contractés en 1990 pour une somme de 345 millions de $ canadiens; de cette somme, 115,6 millions ont été affectés au refinancement partiel de certains emprunts.

Au 31 décembre 1990, la dette obligataire en devises représentait 14% de la dette obligataire brute, comparativement à 20% un an auparavant; l'incidence des taux de change sur le service de la dette a donc encore été réduite.

En ce qui concerne les revenus de l'impôt foncier, 7 901 contribuables montréalais ont profité en 1990 d'une mesure de plafonnement limitant à 19,48% la croissance de la valeur de leurs propriétés, résidentielles et à usage mixte. La valeur foncière ainsi exemptée d'impôt atteint 182,4 millions de $, pour un manque à percevoir de 3,8 millions de $. L'effet de cette variation de revenu sur l'impôt foncier est de moins de 0,01 $ du 100 $ d'évaluation.

Le rôle foncier triennal imposable, assorti des mesures d'étalement et de plafonnement, atteint 35 783 millions de $, en hausse de 8,1% par rapport à la valeur foncière imposable de 1989. Le rôle locatif imposable pour 1990 est de 1 724 millions de $, en hausse de 13,3% par rapport à 1989. Cette augmentation résulte en grande partie de l'ajout de la deuxième tranche d'étalement associée au rôle locatif et à l'ajout de nouveaux bâtiments.

Évaluation du rôle foncier imposable pour le budget

(en millions de $)

	1988	1989	1990
Rôle déposé à l'exercice précédent	24 814	32 645	**37 546**
Nouveaux immeubles	578	364	**712**
Évaluation accrue	7 253	4 537	**-**
Total partiel	32 645	37 546	**38 258**
Croissance par rapport à l'exercice précédent (%)	31,6	15,0	**1,9**
Évaluation étalée	-	33 199	**35 965**
Évaluation plafonnée	30 495	33 088	**35 783**
Estimation des nouveaux immeubles budgétisés	738	763	**780**
Total du rôle	31 233	33 851	**36 563**
Taux (%)	2,17	2,15	**2,07**
Facteur de redressement (%)	1,11	1,11	**1,11**
Taux global uniformisé (%)	2,33	2,45	**2,38**

Activités reliées à la perception des taxes

		Nombre de documents (en milliers)	Valeur (en millions de dollars)
Impôt foncier	1989	174,5[2]	792,5
	1990	**178,9[1]**	**814,4**
Taxes sur les places d'affaires	1989	45,3[3]	331,8
	1990	**42,7[3]**	**335,8**
Certificats modifiant le rôle de	1989	90,6	18,9[4]
l'évaluation foncière	**1990**	**69,9**	**10,2[4]**
Certificats modifiant le rôle des	1989	55,6	13,3[4]
valeurs locatives	**1990**	**36,5**	**11,8[4]**
Remboursements autorisés	1989	25,9	86,0
	1990	**18,2**	**45,3**
Compensations tenant lieu de taxes	1989	-	167,3
(fédérale et provinciale)	**1990**	**-**	**175,7**

[1] L'expression **nouveaux immeubles** s'applique à la valeur ajoutée par suite de nouvelles constructions et de la réfection d'immeubles existants, déduction faite du nombre de démolitions et ce, du dépôt du rôle suivant.

[2] Nombre de comptes expédiés à l'origine.

[3] Nombre de comptes de taxes d'affaires, d'eau et de services sur les places d'affaires.

[4] Valeur nette des certificats traités.

Les quelque 270 000 comptes de taxes envoyés par la Ville en février 1990 ont été produits avec l'aide du progiciel OASIS, qui prend en charge l'ensemble des opérations de taxation. L'usage de ce nouveau progiciel permettra une relation accrue entre les divers comptes d'un client, un meilleur suivi de l'historique d'un compte et en général une information plus complète et plus facilement accessible. De fait, le retour des comptes a été trois fois moins important en 1990 que les années précédentes.

Par ailleurs, la Ville a formé un groupe d'étude sur la fiscalité, pour analyser le système fiscal actuel et proposer des correctifs en vue d'instaurer un régime fiscal plus souple et plus équitable à la population montréalaise.

En ce qui concerne le budget, notons que l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1991, de la taxe sur les produits et services (TPS) du gouvernement fédéral, en remplacement de l'ancienne taxe de vente fédérale, et l'harmonisation prochaine de la taxe de vente du Québec (TVQ) ont produit une hausse de 3,7 millions de $ au budget de fonctionnement de la Ville pour 1991.

Ces changements aux régimes de taxation ont de plus amené la Ville à revoir son système comptable et à adapter ses procédés comptables.

Mentionnons au passage que la «Government Finance Officers Association», qui regroupe des représentants gouvernementaux des États-Unis et du Canada, a attribué à la Ville de Montréal, pour la deuxième année consécutive, son prix d'excellence pour la présentation des documents budgétaires de l'exercice financier 1990. L'attribution de ce prix récompense un rapport qui répond à la fois aux critères de qualité d'un document politique, d'un guide d'activités, d'une publication de planification financière et d'un outil de communication.

Au chapitre de la planification financière, le Service des finances a coordonné la confection du programme triennal d'immobilisations 1991-1993, qui s'élève à 803 millions de $ (total brut, excluant le produit des dépôts, subventions, ventes et autres). Pour l'exercice 1990, 1 012 dossiers, représentant des dépenses de 242,5 millions de $, ont été analysés et portent le taux de réalisation à 97%.

Par ailleurs, des travaux non capitalisés ont nécessité l'examen de 116 dossiers d'une valeur de près de 7,8 millions de $.

Programme triennal d'immobilisations 1991-1993

(en milliers de $, valeur nette)

	1991	1992	1993	Total	%
Résidentiel	19 456	19 584	19 071	58 111	7,8
Industriel	18 644	16 198	23 729	58 571	7,9
Commercial	500	3 510	6 574	10 584	1,4
Multifonctionnel	25 250	20 425	16 047	61 722	8,3
Espaces verts	18 376	14 761	4 520	37 657	5,0
Culturel et scientifique	10 401	12 470	17 615	40 486	5,4
Sportif et communautaire	9 191	7 280	9 026	25 497	3,4
Transport urbain	9 344	14 827	15 810	39 981	5,4
Infrastructures	77 422	73 539	62 274	213 235	28,6
Sécurité	8 759	9 947	10 570	29 276	3,9
Domaine immobilier administratif	33 434	40 336	45 143	118 913	15,9
Soutien opérationnel	18 659	17 022	16 809	52 490	7,0
TOTAL	**249 436**	**249 899**	**247 188**	**746 523**	**100,0**

Les ressources matérielles

En 1990, la Ville a notamment livré aux Montréalais et aux Montéalaises les bâtiments de la plage de l'île Notre-Dame, l'Insectarium et le Centre aquatique de Rivière-des-Prairies; au chapitre du patrimoine, on doit signaler l'attribution d'un prix pour la restauration du dôme du Vieux Palais.

Pour ce qui a trait à l'entretien du parc immobilier municipal, mentionnons que 58 des 183 chalets de parcs ont été rénovés au cours de l'année, de façon à fournir à leurs usagers des locaux sûrs, salubres et agréables.

Les ressources informatiques

À la fin de 1985, les services municipaux ne disposaient que d'une quinzaine de micro-ordinateurs! En 1990, on en compte 2 500 en opération à la Ville, ce qui porte le taux de pénétration à 2,3 employé(e)s par poste de travail informatisé; les technologies de conception assistée par ordinateur sont utilisées dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture et de l'ingénierie.

L'implantation massive de ces outils informatiques a créé des besoins de formation chez les utilisateurs: près de 9 800 jours-personnes de formation ont été dispensés depuis 1985, dont 2 500 jours-personnes en 1990.

Pour suivre l'évolution des technologies de l'information, la Ville a entamé en 1990 la réalisation d'un plan directeur des télécommunications, qui précisera la nature des réseaux de communications informatiques requis au cours des prochaines années.

Les partenaires

La Ville a renouvelé en 1990 les protocoles qui la liaient à ses sociétés paramunicipales. Cette révision visait à augmenter l'autonomie de gestion de ces sociétés, tout en les encadrant par les règles et des procédures claires et spécifiques, à clarifier et à simplifier les règles du jeu en matière d'échanges de services et à refléter la contribution réelle de la Ville à chacune de ces sociétés, pour favoriser une gestion transparente des fonds publics.

Par ailleurs, depuis trois ans, la Ville a signé avec les milieux montréalais de la recherche et de l'enseignement des ententes de collaboration visant à étudier et à résoudre les problèmes d'isolement urbain, de dégradation de l'environnement, de gestion des déchets et des neiges usées, de vieillissement des infrastructures et de recyclage et de perfectionnement de son personnel.

Au cours de 1990, deux nouveaux protocoles d'entente ont été signés, l'un avec l'Université McGill et le second avec le Collège de Rosemont, tandis que la Ville préparait le renouvellement de l'entente qui la lie à l'INRS-Urbanisation.

Par ailleurs, la Ville a produit et publié une brochure intitulée «Montréal ville universitaire», qui fait la promotion du milieu montréalais de la recherche et de l'enseignement. Les quatre universités, les grandes écoles et les centres de recherche y sont présentés en interaction avec l'industrie.

En prévision de la tenue à Montréal de la troisième Conférence au sommet des grandes villes du monde (1991), de la Conférence internationale des maires des villes nordiques (1992) et de l'Assemblée annuelle de l'Association internationale des maires francophones (1992), le Secrétariat aux affaires internationales de la Ville de Montréal a mis en place un bureau de coordination des conférences.

Montréal a été choisie cette année pour accueillir le Secrétariat du Fonds multilatéral pour la protection de la couche d'ozone, qui entrera en opération en 1991. Cet organisme, rattaché à l'Organisation des Nations Unies, aura pour mandat de favoriser le transfert de technologie afin d'aider les pays en voie de développement à réduire leur utilisation de chlorofluorocarbones (CFC), qui affectent la couche d'ozone.

Par ailleurs, dans le but d'attirer à Montréal d'autres organismes internationaux, la Ville a modifié sa réglementation afin que désormais les organismes internationaux non-gouvernementaux (OING) reconnus par le gouvernement du Québec soient exemptés de la taxe d'eau.

La Ville de Montréal, dans le cadre de sa participation à l'Association internationale des maires francophones, a entrepris des projets de coopération avec les villes d'Abidjan (Côte-d'Ivoire) et de Libreville (Gabon). Ces projets permettent de transférer le savoir-faire montréalais dans les secteurs de l'informatique, de la gestion des déchets et de la gestion fiscale.

Mentionnons également que la Ville, de concert avec les gouvernements du Québec et du Canada, a organisé un rassemblement de 20 000 personnes pour saluer le passage sur son territoire du leader sud-africain de la lutte contre l'apartheid, Nelson Mandela. Une politique d'achat anti-apartheid a d'ailleurs été adoptée, à l'automne 1990, dont l'application de mesures prévoyant l'arrêt de transactions de la Ville avec des entreprises ayant des liens économiques directs avec l'Afrique du Sud. Le Comité consultatif externe, constitué à cet effet, travaille présentement à la production d'un avis qui devra être déposé devant le Comité exécutif de la Ville de Montréal.

Enfin, une résolution a été adoptée, permettant à la Ville de refuser de transiger avec des personnes ou des entreprises impliquées dans la fabrication, l'entreposage et le transport d'armes nucléaires, ou dans la recherche en la matière. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la décision de Montréal d'être une «zone libre d'armement nucléaire», à l'instar de nombreuses villes à travers le monde.

Peut causer de la somnolence

Ville énergique, Montréal est aussi dotée de nombreux espaces verts qui permettent à ses habitants d'aller se recueillir dans un environnement paisible, ou de prendre l'air.

Population		**1971**	**1981**	**1986**
Nombre de résidents		1 254 000	1 019 000	1 015 000
Densité (nombre d'habitants au km²)		7 166	5 765	5 740
Nombre de ménages		403 000	421 000	444 000
Langue maternelle (en p. cent)				
• français				64
• anglais				12
• autres, y compris réponses multiples				24
Nombre moyen de personnes par ménage privé		3,0	2,3	2,2
Revenu moyen des ménages (en $)		8 530	19 500	26 338
Nombre d'enfants par famille		1,6	1,2	1,1
Économie	1986	1988	1989	1990
(dans la région métropolitaine, en p. cent)				
Taux de chômage	10,6	9,3	9,2	10,1
Inflation	4,8	3,9	4,4	4,3
Croissance de l'emploi	2,1	1,4	1,2	0,3
Nombre de salariés par secteur				
• manufacturier	276 500	313 700	328 000	296 400
• services	991 700	1 014 600	1 019 800	1 054 525
• construction, forêts et mines	72 600	80 500	77 400	79 100
• total	1 340 800	1 408 800	1 425 200	1 430 025
Progression des ventes au détail	8,2	5,7	0,5	N.D.
Nombre de touristes (en millions)			6	6
Développement immobilier (Ville de Montréal)				
• nombre de permis de construction et de rénovation	7 386	6 192	5 886	5 704
• valeur des permis (en millions de $)	1 129,1	1 014,0	1 092,8	1 074,4
• nombre de mises en chantier	6 204	5 194	2 692	2 975
Administration municipale	1986	1988	1989	1990
(données financières en millions de $)				
Recettes réelles	1 388	1 577	1 675	1 678
Dépenses réelles	1 349	1 525	1 636	1 648
Excédent des recettes sur les dépenses	39	52	39	30
Ressources humaines				
Nombre d'employés (en personnes-année)			12 865,2	13 293,6

Services à la population	1986	1988	1989	1990
Accueil et information				
• nombre de visiteurs à l'hôtel de ville		143 000	145 000	158 000
• nombre d'interventions par les bureaux Accès Montréal		150 000	501 847	447 284
• nombre de clients des bureaux Accès Montréal			254 621	253 530
• nombre d'appels traités par Accès Montréal première ligne				383 727
Activités de secours				
• nombre de personnes secourues à l'occasion de sinistres	2 047	2 105	1 797	2 194
• nombre de personnes sensibilisées à la prévention des incendies	22 287	33 006	38 885	33 020
• nombre de personnes formées à la sécurité en matière d'incendies	1 460	1 217	1 352	2 134
• nombre d'appels reçus	14 263	16 812	18 119	17 685
Travaux publics				
• superficie du territoire (en km²)	187	187	187	187
• chaussée réparée (en km)	240	175	286	191
• trottoirs reconstruits (en km)	28	29	93	83
• rues entretenues (en km)	1 840	1 900	2 000	2 015
• trottoirs entretenus (en km)	3 113	3 200	3 300	3 316
• nouvelles rampes d'accès pour personnes handicapées	793	980	971	892
• nouveaux luminaires	6 900	4 559	3 078	2 848
• abrasifs et fondants épandus (en tonnes métriques)	140 190	133 500	157 360	176 000
• consommation annuelle d'eau potable (en milliers de m³)	645 653	659 974	658 754	648 547
• élimination des ordures (en tonnes métriques)	598 186	2 619 546	3 175 830	2 772 908
• plantation d'arbres	8 031	8 100	9 500	10 675
• plantation d'arbustes	14 564	11 600	12 400	15 100
• plantation de fleurs	658 688	509 600	494 000	501 775
Aide sociale				
• nombre de dossiers traités par mois	82 747	76 953	77 736	81 170
• mensualités versées par le MMSR (en millions de $)	40,0	41,5	45,8	45,0
• nombre de bénéficiaires ayant participé aux mesures de relance de l'emploi	7 572	9 970	7 559	16 298

	1986	1988	1989	1990
Logement				
• nombre de logements rénovés ou transformés avec l'aide de la Ville	1 143	973	1 111	957
• nombre de chambres rénovées ou transformées avec l'aide de la Ville		1 624	1 427	395
• nombre de hangars démolis avec l'aide de la Ville	1 176	1 252	991	787
Loisirs				
• nombre de prêts par les bibliothèques	3 560 000	3 724 803	3 765 937	4 109 267
• nombre d'abonnés aux bibliothèques	125 000	134 567	136 447	138 800
• nombre de visiteurs au Jardin botanique		1 800 000	1 700 000	2 200 000
• nombre de personnes fréquentant les maisons de la culture	225 000	170 000	250 000	320 000
• nombre de visiteurs au Planétarium Dow	132 446	150 000	172 000	192 153
• fréquentation de la Fête des neiges			540 000	350 000
• nombre de visiteurs à l'Aquarium			328 204	288 348
• nombre de visiteurs à l'Insectarium				400 000
• fréquentation de la plage de l'île Notre-Dame				141 000
Culture				
• nombre d'entreprises culturelles			1 000	1 000
• chiffre d'affaires des entreprises culturelles (en millions de $)			1 800	1 800
• nombre de productions audiovisuelles et cinématographiques réalisées à Montréal			400	643
• nombre de festivals et de grands événements culturels			42	40
• fréquentation des festivals et des grands événements culturels (en millions de personnes)			3,8	3,7
• nombre d'œuvres appartenant à la collection montréalaise d'art public			102	105

En vertu de l'article 730 de la Charte, les états financiers de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990 ont été préparés par le Directeur des finances. Ces états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus, selon la Charte de la Ville et selon les usages particuliers de la comptabilité municipale au Québec, de la même façon qu'au cours de l'exercice précédent.

Le Conseil municipal exerce tous les pouvoirs de la Ville. Le Conseil s'est doté d'une Commission permanente de l'administration et de la qualité des services dont le mandat consiste à examiner toutes les questions d'administration générale. Le Comité exécutif exerce les fonctions exécutives de la Ville et, à ce titre, veille à l'administration des affaires courantes.

L'administration municipale est responsable en premier lieu de fournir aux citoyens et citoyennes de Montréal des services de première qualité. Elle est aussi responsable de la justesse et de l'objectivité des états financiers. Ceux-ci comportent nécessairement des montants qu'elle a estimés d'après la meilleure appréciation qu'elle pouvait avoir de la situation. C'est à elle qu'incombe la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle interne et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de la Ville sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux autorisations appropriées, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers reposent sur des registres comptables fiables.

L'administration est d'avis que ces états financiers présentent fidèlement, sous tous leurs aspects importants, la situation financière de la Ville au 31 décembre 1990.

Pierre Le François
Secrétaire général

Roger Galipeau, F.C.A.
Directeur des finances

Montréal, le 28 mars 1991

Conjoncture économique

La conjoncture économique difficile qui a prévalu dans l'ensemble de l'Amérique du Nord au cours de la dernière année n'a pas épargné Montréal. En conséquence, la situation économique montréalaise reflète, de façon générale, les difficultés propres à une récession généralisée à l'ensemble du continent. Cela n'a rien d'étonnant puisque plusieurs facteurs combinés, tels les taux d'intérêts élevés et la perte de confiance des consommateurs et des investisseurs dans l'économie ont entraîné une chute importante de la demande intérieure dans presque tous les secteurs. D'autre part, nos marchés à l'exportation ont été sérieusement pénalisés à cause surtout du dollar canadien maintenu à des niveaux élevés par suite notamment de la politique de taux d'intérêts pratiquée par la Banque du Canada.

Toutefois, grâce notamment à l'action énergique menée par la Ville pour contrer, dans la mesure du possible les effets de cette récession, certains signes positifs justifient un certain optimisme.

La construction

La valeur des permis de construction n'a diminué que de 2% sur le territoire de la ville de Montréal au cours de 1990.

La construction dans le secteur institutionnel de la région a connu un bond de 115 M$ à 283 M$, en 1990. Une grosse part de ces projets de construction s'est faite sur le territoire de la ville de Montréal.

Par contre, les secteurs industriel et commercial ont connu un ralentissement dû, en bonne partie, à une offre abondante de nouveaux espaces et au resserrement de la demande, particulièrement au centre-ville. Ce qui n'empêche pas la poursuite de projets d'envergure comme le Centre de commerce mondial de Montréal (100 M$) et le projet de la société immobilière Marathon (105 M$). La construction industrielle a subi cependant une baisse plus importante, même si les travaux de génie ont connu, quant à eux, une augmentation de l'ordre de 25%.

Dans le secteur résidentiel, le marché s'essouffle. La baisse des mises en chantier de nouveaux logements a cependant été amoindrie par la construction de logements sociaux. La Ville de Montréal compte pour 14,1% des mises en chantier de l'ensemble de la région.

Sur le territoire de la ville de Montréal, le chômage est demeuré stable à 12,5%. Toutefois, le rapport emploi/population a connu un léger recul passant de 54,1% à 53,7%, sur une base annuelle.

La récession a affecté particulièrement le secteur manufacturier. L'imprimerie a connu une baisse réelle de 6% de ses livraisons. le textile et le vêtement, de 8%. Dans le cas du textile primaire, la diminution atteint même 20%. Par contre, il est intéressant de noter que l'emploi augmente de 6% dans le secteur des services.

Les ventes au détail ont décliné à Montréal comme ailleurs au pays. La baisse réelle a été de l'ordre de 4,1%. L'hébergement et la restauration ont aussi ressenti les effets du ralentissement de l'économie puisque les hôtels n'ont été occupés qu'à 62,7% par rapport à 64,2% en 1989.

Sur une base annuelle, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 4,3% à Montréal en 1990. Toutefois, vers la fin de l'année, le taux d'inflation montréalais a connu une remontée, à la suite de la hausse du prix du pétrole et du coût de certains services, tels la location d'automobiles, le transport inter-urbain, l'enseignement universitaire.

Les taux d'intérêts sont demeurés élevés jusqu'au milieu de l'année. Après avoir atteint un sommet de 13,9% à la fin juin, le taux d'escompte de la Banque du Canada a reculé à 11,78% à la fin de l'année.

Comme ce fut le cas de la plupart des bourses dans le monde, l'indice de la Bourse de Montréal a reculé de 15%, en 1990. L'ensemble des secteurs ont été touchés. La valeur des transactions a connu une baisse de 25% par rapport à 1989. Toutefois, la Bourse a amorcé une remontée en novembre.

L'éventail des activités qui relèvent du palier municipal de gouvernement s'élargit sans cesse. Aujourd'hui, le champ d'action de l'Administration municipale déborde largement le strict entretien du domaine public, comme ce fut le cas pendant longtemps. Au-delà de cette responsabilité, qui non seulement demeure mais se complexifie, la Ville étend son action aux domaines économique, environnemental, social, culturel et à bien d'autres. Pour illustrer les nombreuses réalisations menées à terme au cours de 1990 dans de multiples domaines, mentionnons: l'ouverture de la plage de l'île Notre-Dame, l'inauguration de l'Insectarium, l'extension de la collecte sélective des matières recyclables à 35 000 foyers, la mise en oeuvre du programme Crédit proprio, l'implantation d'un Centre de tri pour les matières recyclables.

En 1990, la Ville est intervenue auprès de 400 entreprises industrielles. Ces interventions ont contribué à générer des investissements de 261 M$, à créer plus de 500 emplois directs et à en conserver 3 500 autres. Ces interventions s'inscrivent dans une approche globale qui tient compte de plusieurs facteurs tels: l'évolution de la structure économique et du marché du travail, la fiscalité des entreprises et l'offre de bâtiments industriels.

Un vaste plan d'action dans le domaine des biotechnologies a été mis en application. Sept projets émanant d'entreprises de ce secteur ont reçu de l'aide de la Ville au plan du financement, de la recherche de partenaire ou de l'identification de sources de main-d'oeuvre. Ces interventions ont permis de maintenir des emplois et d'en créer de nouveaux dans les secteurs de pointe.

En plus de ces quelques exemples de réalisations, la Ville est intervenue dans un grand nombre de champs d'activités. Par exemple, avec comme partenaire l'Université de Montréal, la Ville a contribué à l'implantation de l'Institut de racherche en biologie végétale. Elle a aussi participé activement à la création et à l'implantation du Centre de promotion du logiciel québécois. Elle a poursuivi son travail dans les domaines de la pétrochimie et des plastiques, de l'adaptation des modes de production, des technologies de production et du design.

Dans le secteur de la gestion des services publics, la Ville a aussi été très active. En effet, les dépenses réalisées au programme triennal d'immobilisations s'élèvent à 242,5 M$, soit 97% par rapport aux dépenses budgétisées. Quelque 37 M$ ont été consacrés à l'entretien des voies urbaines.

La Ville a installé 2 648 nouveaux luminaires et elle a fait construire 892 nouvelles rampes d'accès à l'usage des personnes handicapées, ce qui en porte le total à 16 972.

Un système de répartition des appels par ordinateur a été acquis au coût de 5,5 M$. Ce nouveau système permettra d'améliorer sensiblement la qualité de plusieurs services, par exemple la rapidité d'intervention des pompiers, facteur qui s'avère essentiel dans la lutte contre les incendies.

Un nouveau service de consultation informatisé sur les rôles d'évaluation et de perception a été mis en place à l'intention des gens d'affaires oeuvrant dans le secteur immobilier. Ceci permettra de réduire considérablement le temps nécessaire pour répondre aux demandes dans ce domaine et accroîtra, dans la même mesure, la disponibilité du service pour l'ensemble de la population.

La Ville utilise de plus en plus la capacité de recherche qu'offrent les grandes institutions d'enseignement montréalaises afin d'améliorer l'analyse intégrée de ses projets de développement. Des ententes de collaboration avec le milieu universitaire et collégial ont été signées en ce sens afin d'aider à résoudre des problèmes comme l'isolement urbain, la dégradation de l'environnement, le vieillissement des infrastructures et le perfectionnement de son personnel. Six ententes sont présentement en vigueur avec autant d'institutions.

Plusieurs projets entrepris en 1990 permettront de réaliser des économies significatives et récurrentes. La conversion des luminaires au sodium haute pression et l'utilisation d'un mélange d'abrasifs pierre-sel généreront des économies annuelles respectives de 1,6 M$ et de 1,2 M$. Ce ne sont là que deux exemples choisis parmi de nombreux projets qui ont mené à des économies substantielles.

La Ville est intervenue dans un grand nombre d'autres domaines. Pour illustrer la variété de ses interventions, mentionnons le soutien apporté à l'organisme Dernier recours qui vient en aide aux itinérants, l'appui accordé aux efforts d'alphabétisation, l'aide apportée aux personnes âgées et aux handicapés.

Résultats

Dans ce contexte de ralentissement économique, qui survenait après six années de croissance, la Ville de Montréal a réalisé un excédent des recettes sur les dépenses et affectations de 30,4 M$, soit 1,8% du total des dépenses de fonctionnement. Il s'agit du plus petit excédent enregistré au cours des cinq dernières années. Il est intéressant de noter que l'année précédente, l'excédent des recettes sur les dépenses et affectations de la Ville de Montréal avait été de 2,3% des dépenses de fonctionnement, comparativement à une moyenne de 4,1% obtenue par les 21 villes les plus importantes du Québec. En 1988, la même comparaison révélait un pourcentage d'excédent de 3,4% pour Montréal et de 4,2% en moyenne pour les plus grandes villes du Québec.

Affectation des surplus et évolution du fonds général

Cet excédent de 30,4 M$ de l'exercice 1990 a été versé aux comptes de réserves du fonds général. En 1990, des dépenses et affectations de 36,9 M$ ont été financées à même ces réserves, ce qui constitue une réduction d'autant. Ces réserves sont ainsi passées de 77,5 M$ à 71,0 M$ au cours de 1990. Il est important de noter que depuis 1985, le solde des réserves a été porté de 16,3 M$ à 71,0 M$.

La Ville a continué à constituer des réserves afin de pourvoir au financement de certaines activités futures des fonds d'entreprises municipales. Ces fonds réservés sont passés de 9,4 M$ en 1989 à 12,0 M$ en 1990.

Principales sources de revenus et dépenses par activités

Les recettes provenant des taxes constituent, depuis plusieurs années, environ 70% des recettes totales de la Ville. Du côté des dépenses, trois éléments représentent environ 80% du total des dépenses de fonctionnement: la rémunération et les avantages accessoires, la contribution à la Communauté urbaine de Montréal et les frais financiers. Pour l'année 1990, ces éléments représentent respectivement 41%, 22% et 16% du total des dépenses.

Des contributions de 16,5 M$ provenant du fonds général, comparativement à 67 M$ en 1989, ont permis d'acquérir au comptant des actifs immobilisés.

Situation financière

La dette

Au 31 décembre 1990, la dette directe nette à long terme de la Ville s'élève à 1 252,9 M$, ce qui, comme à la fin de l'exercice précédent, représente 2,5% de l'évaluation imposable équivalente uniformisée.

La dette directe et indirecte nette à long terme, qui comprend la part de la Ville de la dette de la Communauté urbaine de Montréal et de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, s'élève à 1 615,7 M$, ce qui représente, comme l'an passé, 3,2% de l'évaluation imposable équivalente uniformisée.

Les financements

Les frais financiers de la Ville ont augmenté de 5,4 M$, soit de 2,1% seulement par rapport à 1989. Il est à noter que, depuis l'exercice 1986, alors que les frais financiers représentaient 276,9 M$ (en soustrayant pour fins de comparaison les frais financiers relatifs aux conduits souterrains, soit de 20,5 M$), ces frais ont diminué à 265,8 M$.

Par ailleurs, le solde de la dette en monnaies étrangères ne représente plus que 14,1% de la dette totale, comparativement à 48% au 31 décembre 1986.

Évolution des liquidités de la Ville

Au cours de l'exercice 1990, certaines activités ont contribué à diminuer les liquidités de la Ville. Les activités de financement et d'investissement se sont soldées par une ponction de 60,4 M$. Un encaissement plus laborieux des sommes dues, le paiement plus rapide des fournisseurs et l'acquisition de propriétés immobilières destinées à la vente représentent d'autres importantes causes de cette diminution.

Perspectives

En décembre 1990, la Ville a approuvé le budget des dépenses de fonctionnement du fonds général pour l'exercice 1991 au montant de 1 720 M$, ce qui représente un accroissement de 7,4% par rapport au budget de l'exercice 1990.

La présentation du rapport financier annuel de 1990 a été modifiée comparativement aux rapports précédents. Cette année, le rapport porte essentiellement sur les activités municipales de la Ville ainsi que sur la Caisse commune de retraite des employés de la Ville de Montréal. De plus, les annexes présentent maintenant l'information distincte pour chacun des fonds et états utilisés en comptabilité municipale permettant ainsi une meilleure compréhension des états financiers.

Quant aux sociétés paramunicipales, leurs états financiers vérifiés sont présentés dans un volume distinct.

La préparation des présents états financiers a demandé un effort considérable. Il est le fruit d'un travail d'équipe. Toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce document ont raison d'en être fières. Nous tenons, bien humblement, à les remercier.

Pierre Le François
Secrétaire général

Roger Galipeau, F.C.A.
Directeur des finances

Montréal, le 28 mars 1991

À Monsieur le Maire,

à la Présidente et aux membres du Comité exécutif, aux membres du Conseil de la Ville de Montréal.

Selon les dispositions de l'article 733 de sa charte, j'ai vérifié le bilan cumulé de la Ville de Montréal au 31 décembre 1990 et les états cumulés des recettes et dépenses, du surplus, des réserves et fonds réservés et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à l'administration municipale. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administration, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers cumulés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Ville au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, compte tenu de la Charte de la Ville et d'usages particuliers de la comptabilité municipale au Québec.

Le vérificateur de la Ville,
Guy Lefebvre, C.A.

Montréal, le 28 mars 1991

À Monsieur le Maire,

à la Présidente et aux membres du Comité exécutif, aux membres du Conseil de la Ville de Montréal.

Nous avons vérifié le bilan cumulé de la Ville de Montréal au 31 décembre 1990 et les états cumulés des recettes et dépenses, du surplus, des réserves et fonds réservés et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. La responsabilité de ces états financiers incombe à l'administration municipale. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administration municipale, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les explications et les renseignements qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Ville, ces états financiers cumulés sont rédigés de manière à présenter fidèlement, à tous égards importants, l'état véritable et exact des affaires de la Ville au 31 décembre 1990 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, compte tenu de la Charte de la Ville et d'usages particuliers de la comptabilité municipale au Québec.

Pierre D. Poisson, C.A.
de la firme Mallette Maheu
Comptables agréés

Gilles Émond, C.A.
de la firme Mallette Maheu
Comptables agréés

Montréal, le 28 mars 1991

Au 31 décembre

(en milliers de dollars)

	1990	1989
Actif		
À court terme		
Placements temporaires	2 673	149 612
Placements - Fonds d'amortissement (valeur à la cote 120 868; 68 971 en 1989)	120 983	71 330
Débiteurs - Taxes	166 662	146 980
Débiteurs - Autres	45 444	38 827
Stock	11 731	10 716
Propriétés immobilières destinées à la vente	36 154	14 849
Expropriations en voie de réalisation	19 418	
	403 065	432 314
À long terme		
Placements - Fonds d'amortissement (valeur à la cote 175 543; 183 882 en 1989)	185 007	194 280
Avances à des sociétés paramunicipales (note 3)	26 445	26 467
Immobilisations (note 4)	3 599 710	3 321 299
Total de l'actif	4 214 227	3 974 360
Passif		
À court terme		
Découvert de banque	5 938	22 222
Créditeurs	159 241	166 452
Créditeurs - Taxes scolaires	401	29 897
Créditeurs - Expropriations en voie de réalisation	19 418	
Provision pour escompte et frais d'émission d'obligations	4 763	5 257
Provision pour fluctuation de change	19 641	18 968
Provision pour contestations de taxes	90 437	80 900
Versement exigible de la dette à long terme (note 5)	133 945	90 237
	433 784	413 933
Dette à long terme (note 5)	1 748 312	1 684 862
Total du passif	2 182 096	2 098 795
Avoir des contribuables		
Placement net dans l'actif à long terme	1 948 907	1 788 391
Réserves	71 057	77 498
Fonds réservés	12 028	9 423
Surplus	139	253
Total de l'avoir des contribuables	2 032 131	1 875 565
Total du passif et de l'avoir des contribuables	4 214 227	3 974 360

Exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1990		1989
	Budget original	**Réalisations**	**Réalisations**
Fonds général			
Recettes			
Taxes	1 179 031	1 183 239	1 153 409
Paiements tenant lieu de taxes	175 763	175 570	175 774
Services rendus à d'autres Organismes municipaux	24 327	23 423	26 971
Autres services rendus	59 897	71 467	65 232
Autres recettes	151 375	169 360	162 560
Transferts	57 861	54 181	52 152
	1 648 254	1 677 740	1 636 098
Dépenses			
Administration générale	185 943	188 382	172 580
Sécurité publique	323 385	323 071	305 678
Transport	184 100	184 056	183 639
Hygiène et écologie	86 808	92 543	79 177
Santé et bien-être	45 992	43 575	40 325
Aménagement et mise en valeur du territoire	97 783	106 822	87 769
Récréation et culture	102 524	103 758	97 581
Soutien matériel et technique	295 795	305 115	288 691
Soutien financier et contributions	324 875	315 752	306 119
	1 647 185	1 663 074	1 561 559
Résultat avant affectations	1 069	14 666	74 539
Affectations			
Fonds des dépenses en immobilisations	2 500	16 500	67 000
Autres	3 569	4 721	(88)
Surplus de l'exercice antérieur	(5 000)	(5 000)	(5 000)
Réserves		(31 955)	(26 118)
	1 069	(15 734)	35 794
Résultat - Fonds général		30 400	38 745

Exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1990		1989
	Budget original	**Réalisations**	**Réalisations**
Fonds d'entreprises municipales			
Recettes			
Fonds du Centre de tri et d'élimination des déchets	25 387	32 246	20 240
Fonds de réaménagement urbain		16 375	13 126
Fonds des conduits souterrains	43 617	41 995	38 698
Fonds des équipements scientifiques (1)	5 516	6 621	
	74 520	97 237	72 064
Dépenses			
Fonds du Centre de tri et d'élimination des déchets	25 387	30 470	20 203
Fonds de réaménagement urbain		13 450	6 958
Fonds des conduits souterrains	43 617	42 587	38 883
Fonds des équipements scientifiques (1)	5 516	6 621	
	74 520	93 128	66 044
Résultat - Fonds d'entreprises municipales		4 109	6 020
Résultat cumulé de l'exercice		34 509	44 765

[1] Ces montants tiennent compte d'une contribution budgétisée de 3,6 M$ et d'une contribution réelle de 4,8 M$ du fonds général.

Depuis 1990, la Ville ne perçoit plus les taxes scolaires pour les commissions scolaires.
Pour fins de comparaison, les données de 1989 ont été ajustées.

Exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1990	1989
Solde au début de l'exercice	253	3 802
Ajouter		
Résultat de l'exercice		
Fonds général	30 400	38 745
Fonds d'entreprises municipales	4 109	6 020
Annulation d'affectations d'exercices antérieurs	3 215	2 543
	37 724	47 308
Déduire		
Affectations à des réserves	33 729	44 837
Fonds réservés	4 109	6 020
	37 838	50 857
Solde à la fin de l'exercice	139	253

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars)

	Solde au 31-12-89	Ajouts: Affectations	Ajouts: Autres	Déductions: Utilisations	Déductions: Affectations annulées	Solde au 31-12-90
Réserves - Fonds général						
Budget de l'exercice subséquent	5 000	10 000		5 000		10 000
Dépenses futures	46 498	19 542 [1]		31 955	3 215	30 870
Imprévus	19 000	1 000				20 000
Charges sociales	5 500					5 500
Gestion de la sécurité du revenu		3 187				3 187
Équipements culturels	1 000					1 000
Investissements	500					500
Total - Réserves	77 498	33 729		36 955	3 215	71 057
Fonds réservés						
Fonds général						
Parcs et terrains de jeux	2 803		784	2 202		1 385
Unités de stationnement	338		60	146		252
	3 141		844	2 348		1 637
Fonds d'entreprises municipales						
Fonds du Centre de tri et d'élimination des déchets	299	1 776				2 075
Fonds de réaménagement urbain	6 168	2 925				9 093
Fonds des conduits souterrains	(185)	(592)				(777)
	6 282	4 109				10 391
Total - Fonds réservés	9 423	4 109	844	2 348		12 028

[1] Affectation à la réserve pour dépenses futures.

	1990	1989
Administration	6 845	4 517
Transport	242	300
Hygiène et écologie	18	275
Aménagement et mise en valeur du territoire	5 291	12 876
Récréation et culture	2 849	1 292
Soutien matériel et technique	4 297	9 487
	19 542	28 747

Exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1990	1989
Activités de fonctionnement		
Résultat de l'exercice	34 509	44 765
Éléments n'affectant pas les liquidités		
Affectation du surplus des exercices antérieurs	(36 955)	(31 118)
Amortissement des immobilisations	4 811	3 094
Provision pour escompte et frais d'émission	(494)	(989)
Provision pour contestations de taxes	9 537	2 497
Contribution à la réserve pour remboursement d'obligations	3 639	
	15 047	18 249
Variation nette des autres éléments à court terme		
Débiteurs	(26 299)	(16 472)
Stocks	(1 015)	(948)
Propriétés immobilières destinées à la vente	(21 305)	(14 849)
Créditeurs	(36 707)	15 325
	(70 279)	1 305
Activités de financement		
Produits des emprunts	345 023	308 140
Refinancements	(115 597)	(81 810)
Contribution pour rachat de titre	(19 637)	(30 121)
	209 789	196 209
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(297 788)	(257 025)
Subventions, contributions et autres	27 968	73 073
Fonds réservés - Parcs, terrains de jeux et unités de stationnement	(1 504)	723
Autres	1 159	1 627
	(270 165)	(181 602)
Évolution des liquidités	(130 655)	15 912
Liquidités au début de l'exercice	127 390	111 478
Liquidités à la fin de l'exercice	(3 265)	127 390
Constituées comme suit:		
Placements temporaires	2 673	149 612
Découvert de banque	(5 938)	(22 222)
	(3 265)	127 390

1. Statut et nature des activités

La Ville de Montréal (la Ville) est une corporation municipale organisée et existant en vertu des lois de la Province de Québec et principalement de la Charte de la Ville de Montréal (1959-1960 chapitre 102 et ses modifications). Elle est dirigée par un conseil et un comité exécutif. La Ville est responsable des activités municipales à caractère local.

Conformément à sa charte, la Ville adopte chaque année le budget du fonds général, dans lequel la somme totale des dépenses ne doit pas dépasser celle des recettes. Au cours de l'exercice, le Conseil et le Comité exécutif peuvent modifier le budget initial du fonds général selon les besoins. Ce budget lie l'administration de la Ville et aucune dépense ne peut être votée à moins qu'un certificat ne soit émis par le Directeur des finances attestant que des crédits sont disponibles pour la couvrir.

2. Principales méthodes comptables

Les opérations de la Ville sont enregistrées conformément aux principes comptables généralement reconnus, compte tenu de la Charte de la Ville et de certaines particularités de la comptabilité municipale et, de façon générale, selon les directives du Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec.

a) Périmètre comptable

La Ville présente des états financiers cumulés qui regroupent les fonds et les états suivants:

Fonds municipaux et états
- Fonds général
- Fonds des dépenses en immobilisations
- Fonds de roulement
- Fonds d'amortissement
- État de l'actif à long terme
- État de la dette à long terme

Fonds d'entreprises municipales
- Fonds du Centre de tri et d'élimination des déchets
- Fonds de réaménagement urbain
- Fonds des conduits souterrains
- Fonds des équipements scientifiques

Les états financiers des sociétés paramunicipales ne sont pas cumulés dans les présents états financiers:

- Association montréalaise d'action récréative et culturelle (1983) (AMARC)
- Corporation d'habitation Jeanne-Mance
- Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
- Société d'accueil et de renseignements touristiques de Montréal (SARTM)
- Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)
- Société de développement industriel de Montréal (SODIM)
- Société des terrains Angus (SOTAN)
- Société du Palais de la Civilisation (SOPAC)
- Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA)

b) Comptabilité par fonds

Les comptes de la Ville sont classés en différents fonds et états comportant chacun un ensemble de comptes en partie double. Ces fonds et états sont:

i) Fonds général

Le fonds général sert à enregistrer les transactions courantes de la municipalité prévues au budget annuel, ainsi que les comptes d'actif et de passif y afférant. Ces transactions sont enregistrées selon la méthode de comptabilité d'exercice modifiée. Certaines transactions sont comptabilisées selon la méthode de caisse, entre autres, les intérêts sur les placements, sur les débiteurs-taxes et sur la dette à long terme, ainsi que les charges relatives aux vacances et aux congés de maladie.

ii) Fonds de roulement

Le fonds de roulement sert à enregistrer les transactions concernant l'émission de bons ou billets du trésor pour fins de financement temporaire. Ces transactions sont enregistrées selon la méthode de comptabilité de caisse. À la fin de son exercice financier, la Ville transfère au fonds général tout surplus ou déficit de fonctionnement du fonds de roulement.

iii) Fonds d'amortissement

Le fonds d'amortissement sert à enregistrer, selon la méthode de comptabilité de caisse, les transactions relatives aux sommes cumulées en vue du remboursement d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursements annuels. L'actif de ce fonds représente les sommes cumulées tandis que la contrepartie se divise en deux éléments: la réserve pour remboursement d'obligations et la provision pour fluctuation de change.

L'amortissement de ces emprunts se fait en effectuant des versements au fonds d'amortissement de façon que le capital de ces emprunts soit entièrement amorti durant une période n'excédant pas la durée des emprunts et le terme maximum de leur refinancement.

Afin de faire face aux fluctuations de change lors de l'échéance d'emprunts contractés en monnaie étrangère, les versements au fonds d'amortissement sont effectués selon la valeur courante des monnaies étrangères plutôt que selon leur valeur d'origine et si, pour chacun des emprunts, la somme cumulée au fonds d'amortissement est inférieure au montant que l'on devrait y retrouver selon le taux de change en vigueur en fin d'exercice, la provision pour fluctuation de change est augmentée d'une contribution additionnelle du fonds général au fonds d'amortissement dans chacune des années à courir entre la fin de l'exercice et l'échéance de l'emprunt. Tout versement supérieur au montant crédité à la réserve figure au poste provision pour fluctuation de change dans le but de présenter la réserve pour remboursement d'obligations sur une base comparable à la dette obligataire de la Ville qui est inscrite selon le montant reçu en dollars canadiens lors d'un emprunt.

Les intérêts perçus par le fonds d'amortissement sont transférés à la fin de chaque exercice au fonds général et sont appliqués en réduction des frais financiers.

iv) Fonds des dépenses en immobilisations

Le fonds des dépenses en immobilisations sert à enregistrer et à contrôler les transactions concernant les dépenses en immobilisations. Ces transactions sont enregistrées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les dépenses sont principalement financées par l'émission de dette à long terme ou par une contribution du fonds général. Le financement temporaire, si nécessaire, est assuré par des avances du fonds général, du fonds de roulement ou du fonds d'amortissement.

v) État de l'actif à long terme

L'état de l'actif à long terme sert à comptabiliser les éléments de l'actif immobilisé acquis par la Ville à même son fonds des dépenses en immobilisations, les biens immobiliers acquis lors de ventes pour non paiement de taxes, les éléments d'un coût unitaire de plus de 500 000 $ acquis à même son budget de fonctionnement, ainsi que le matériel loué en vertu de contrats de location-acquisition.

Les éléments de l'actif immobilisé sont classés selon leur nature économique et en contrepartie selon leur mode de financement. Seules les cessions d'éléments effectuées contre valeur entraînent un retrait de l'état de l'actif à long terme. Celles-ci sont déduites des acquisitions effectuées. Les déductions provenant des transferts d'actifs au fonds de réaménagement urbain sont effectuées au coût, toutes les autres déductions sont faites au montant de la contrepartie reçue. Lorsque, en vertu du paragraphe suivant, l'élément en cause n'apparaît plus à l'état de l'actif à long terme au moment de la cession, le montant de la contrepartie est traité comme recette du fonds général.

Afin de ne pas montrer indéfiniment les éléments de l'actif immobilisé à l'état de l'actif à long terme, seules les acquisitions des quarante dernières années figurent à cet état. Dans le cas des biens mobiliers, seules les acquisitions des cinq dernières années y figurent. Cependant, le matériel loué en vertu de contrats de location-acquisition figure à cet état pour la durée du contrat et est ensuite radié.

vi) État de la dette à long terme

L'état de la dette à long terme sert à comptabiliser les emprunts à long terme contractés par la Ville et à identifier le mode de remboursement de cette dette. Les emprunts à long terme contractés en monnaie étrangère sont comptabilisés selon le montant, en dollars canadiens, reçu par la Ville lors de la conversion originale de tels emprunts en dollars canadiens.

La dette faisant l'objet d'une couverture contre les risques de change (swap) est convertie aux taux de change établis selon les conditions de la couverture.

Les remboursements d'emprunts à long terme (sauf si les emprunts sont refinancés), les versements au fonds d'amortissement et les intérêts payés constituent des dépenses du fonds général.

Une partie des emprunts à long terme contractés par la Ville est, à l'échéance, recouvrée du gouvernement du Québec et d'autres municipalités de la Communauté urbaine de Montréal. Les montants à recouvrer sont comptabilisés à l'état de la dette à long terme.

Lorsqu'un emprunt en monnaie étrangère comporte des remboursements annuels, la fluctuation de change relative à ces remboursements est imputée aux dépenses du fonds général en fonction des sorties de fonds en dollars canadiens.

vii) Fonds du Centre de tri et d'élimination des déchets (C.T.E.D.)

Les activités du C.T.E.D. consistent à recevoir et à enfouir les déchets solides sur le site de l'ancienne carrière Miron. À cause de leur caractère commercial, les activités du C.T.E.D. sont enregistrées dans un fonds distinct.

Les transactions du fonds sont enregistrées conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée estimative de vie utile du site, compte tenu de leur valeur résiduelle.

viii) Fonds de réaménagement urbain

Afin d'orienter et de contrôler le développement immobilier de son territoire, la Ville comptabilise dans un fonds distinct les transactions relatives à l'achat et à la vente de terrains et d'immeubles sujets à revente.

Les transactions du fonds sont enregistrées conformément aux principes comptables généralement reconnus, compte tenu de certaines particularités régissant le secteur immobilier. Le coût des propriétés immobilières destinées à la vente se compose des coûts à l'acquisition ainsi que des frais financiers et d'exploitation nets engagés pendant la période où les propriétés demeurent en inventaire.

ix) Fonds des conduits souterrains

La Ville comptabilise dans un fonds distinct les transactions financières relatives à la construction, l'entretien et l'administration d'un système de conduits souterrains à l'intérieur de ses limites territoriales.

Les activités du fonds sont enregistrées conformément aux principes comptables généralement reconnus à l'exception des frais financiers qui incluent les remboursements de capital et d'intérêts de la dette à long terme et qui sont comptabilisés selon la méthode de caisse. La Ville impute aux travaux réalisés une partie de ses dépenses d'exploitation.

La Ville fixe, d'année en année, des redevances de manière à couvrir le coût d'administration, d'entretien et de financement de ses conduits souterrains.

x) Fonds des équipements scientifiques

Depuis le 1er janvier 1990, afin de regrouper toutes les activités à caractère scientifique représentant des services publics, la Ville comptabilise dans un fonds distinct les transactions financières relatives à l'administration du Planétarium, de l'Aquarium, du Jardin zoologique, de l'Insectarium et du Biodôme. Auparavant, ces transactions étaient enregistrées au fonds général. Ces tran-

sactions sont enregistrées selon la méthode de comptabilité d'exercice modifiée. Certaines transactions sont comptabilisées selon la méthode de caisse, entre autres les charges relatives aux vacances et aux congés de maladie.

c) Placements

Les placements sont comptabilisés au coût et l'escompte ou la prime est amorti selon la méthode linéaire jusqu'à l'échéance.

d) Provision pour créances douteuses

La provision pour créances douteuses représente la somme des débiteurs pour taxe d'eau et de services et taxe d'affaires imposées plus de deux ans avant la date du bilan et des pertes estimées des autres débiteurs.

e) Stock

Les marchandises en magasin sont évaluées selon la méthode du coût moyen.

f) Propriétés immobilières destinées à la vente

Les propriétés immobilières sont composées de terrains et d'immeubles destinés à la vente. Les propriétés sont comptabilisées au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation.

g) Expropriations en voie de réalisation

Depuis 1990, la Ville comptabilise les propriétés immobilières acquises par expropriation dont elle est propriétaire mais pour lesquelles tous les titres ne sont pas complétés.

h) Avances à des sociétés paramunicipales

Les avances de la Ville dans des organismes créés en vertu de sa charte ou d'autres lois sont présentées au bilan de la Ville au montant d'origine. Les contributions de la Ville aux dépenses courantes ou au déficit d'exploitation de ses organismes sont imputées aux résultats.

i) Provision pour escompte et frais d'émission d'obligations

La provision pour escompte et frais d'émission d'obligations est la contrepartie de l'imputation aux dépenses du fonds des dépenses en immobilisations d'un montant pour tenir compte des frais financiers à supporter lors du financement de certaines dépenses. Lors du financement de ces dépenses, cette provision est diminuée du montant de l'escompte à la vente d'obligations et des autres frais d'émission.

j) Provision pour contestations de taxes

La provision pour contestations de taxes représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluations foncières ou de valeurs locatives.

k) Réserves

Une partie du résultat de l'exercice du fonds général après affectations est utilisée pour la création de réserves diverses servant à des projets futurs ou pour des dépenses imprévues.

l) Fonds réservés

Certaines sommes perçues par la Ville doivent être affectées à des comptes spéciaux du fonds général, nommés fonds réservés pour fins de parcs et de terrains de jeux et pour fins d'unités de stationnement. Ces sommes ne peuvent être utilisées qu'aux fins spécifiques de ces comptes spéciaux. Le même traitement comptable est utilisé pour réserver le résultat des fonds d'entreprises municipales afin de financer les activités spécifiques à ces fonds.

m) Affectations

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds: celles engageant un autre fonds et celles touchant les comptes de surplus (déficit) accumulé et de réserves. Les affectations ne constituent pas des recettes ou des dépenses d'opération.

n) Coûts et obligations découlant des régimes de retraite

Les obligations découlant des régimes de retraite offerts par la Ville sont établies au moyen d'évaluations actuarielles périodiques réalisées selon la méthode de répartition des prestations en fonction des années de service des employés qui participent aux différents régimes.

o) Présentation des dépenses

Les dépenses sont identifiées et présentées selon la structure hiérarchique suivante: fonctions, programmes, sous-programmes et activités. Le but est de faciliter la prise de décisions dans l'affectation des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs fixés.

Les différentes fonctions de dépenses se répartissent de la façon suivante:

- l'administration générale: les coûts administratifs nécessaires à la gestion municipale;
- la sécurité publique: les coûts reliés aux activités de la police et de la prévention des incendies;
- le transport: les dépenses relatives à l'entretien des chaussées et trottoirs et du système d'éclairage, ainsi que les activités reliées au transport public et à la circulation;
- l'hygiène et l'écologie: les coûts d'exploitation et d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Les activités telles le maintien de la qualité de l'environnement et la collecte des ordures ménagères font également partie de cette fonction;
- la santé et le bien-être: les coûts relatifs aux activités d'aide sociale et de bien-être communautaire;
- l'aménagement et la mise en valeur du territoire: les dépenses reliées à l'ensemble des activités de développement urbain et économique;
- la récréation et la culture: les coûts reliés à l'exploitation des bibliothèques, arénas, piscines et à tous les autres services à caractère récréatif et culturel;
- le soutien matériel et technique: les coûts reliés aux activités inhérentes à la gestion des immeubles municipaux, à l'achat et à l'entretien d'équipements et de véhicules, à l'entretien de diverses installations et au soutien informatique;
- le soutien financier et contributions: les coûts reliés à la dette ainsi que les contributions à divers organismes.

3.

(en milliers de dollars)

	1990	1989
Association montréalaise d'action récréative et culturelle (1983) (AMARC)	7 715	7 737
Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)	10 000	10 000
Société de développement industriel de Montréal (SODIM)	2 000	2 000
Société des terrains Angus (SOTAN)	3 000	3 000
Société du Palais de la Civilisation (SOPAC)	1 500	1 500
Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA)	2 230	2 230
	26 445	26 467

4.

(en milliers de dollars)

	1990	1989
Actifs immobilisés		
Biens mobiliers	51 528	22 141
Biens immobiliers - Propriétés acquises pour non-paiement de taxes	717	717
Aqueduc, réservoirs et usines de filtration	563 094	552 685
Égouts	238 616	205 160
Conduits souterrains	326 200	306 443
Rues, trottoirs, voie publique, ponts et tunnels	656 898	595 339
Bâtiments publics et chantiers	437 555	399 140
Acquisitions diverses	165 745	144 937
Parcs et terrains de jeux	254 428	232 604
Rénovation urbaine	90 500	90 577
Développement urbain	55 198	54 782
Île Notre-Dame et agrandissement de l'île Sainte-Hélène	37 756	37 756
Installations olympiques de la Ville de Montréal	141 000	141 000
Améliorations locales	450 879	457 142
Matériel loué en vertu de contrats de location-acquisition	28 340	28 340
Prêts à long terme		
Office municipal d'habitation de Montréal	7 466	7 466
Société d'habitation et de développement de Montréal	8 185	
Fonds du Centre de tri et d'élimination des déchets	16 083	10 990
Fonds des conduits souterrains	69 522	34 080
	3 599 710	3 321 299

Seules les immobilisations du fonds du centre de tri et d'élimination des déchets sont amorties. La méthode d'amortissement utilisée est la méthode linéaire sur la durée de vie utile du site (prévue jusqu'en 1993). Au 31 décembre 1990, l'amortissement cumulé totalisait 9,2 M$ (4,4 M$ en 1989).

5. Dette à long terme

(en milliers de dollars)

	1990	1989
Dette obligataire	1 866 485	1 754 300
Contrats de location-acquisition	15 772	20 799
	1 882 257	1 775 099
Moins: Versement exigible à court terme	133 945	90 237
Total de la dette à long terme	**1 748 312**	**1 684 862**

La dette en monnaies étrangères représente 265,3 M en dollars canadiens. Dans l'hypothèse d'une conversion aux taux de change en vigueur en date de fin d'exercice, le remboursement serait de 353,3 M$. La provision pour fluctuation de change comptabilisée s'élève à 19,6 M$ à cette date.

L'échéance de la dette à long terme s'établit comme suit:

	Dette obligataire	Contrats de location-acquisition	Total
1991	128 433	5 512	133 945
1992	87 043	4 413	91 456
1993	118 407	3 441	121 848
1994	79 189	2 406	81 595
1995	128 827		128 827
1996-2010	1 324 586		1 324 586
	1 866 485	15 772	1 882 257

6. Obligations contractuelles et éventualités

a) Obligations contractuelles

i) Contrats de location

En vertu de baux pour propriétés louées, la Ville est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 270,5 M$.

Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices s'établissent comme suit:

1991	23,1 M$
1992	26,3 M$
1993	22,4 M$
1994	15,6 M$
1995	11,1 M$
1996-2050	172,0 M$
	270,5 M$

ii) Régime de congés pour maladie

Aucune somme n'est enregistrée au passif de la Ville relativement au solde des jours de maladie accumulés avant le 31 décembre 1983 en vertu du régime de congés pour maladie. En fonction des salaires en vigueur en fin d'exercice, ce solde est évalué à 76,6 M$ et sera comptabilisé lors du paiement au départ des employés. Quant aux congés de maladie attribués postérieurement au 31 décembre 1983, ils sont versés annuellement.

iii) Régimes de retraite des employés de la Ville

Les employés de la Ville doivent participer à des régimes de retraite contributifs à prestations déterminées en vertu desquels ils recevront une pension établie selon la durée de service et le salaire. Les charges de retraite sont établies en fonction des hypothèses les plus probables retenues par la direction selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service du groupe de salariés.

En vertu de certaines ententes, la Ville est engagée à effectuer des versements spéciaux, en plus des cotisations courantes, qui s'échelonnent du 1er janvier 1984 au 31 décembre 2045, aux fins de pourvoir à la liquidation de ses obligations relativement aux services passés à l'égard des régimes de retraite de ses employés.

Les montants des versements spéciaux effectués au cours de l'exercice 1990, ont été déterminés en date du 1er janvier 1987 et devaient être révisés lors des prochaines évaluations actuarielles triennales requises en vertu de la loi sur les régimes supplémentaires de rentes, en date du 31 décembre 1989. À la suite d'un changement de firme d'actuaires, la Régie des rentes du Québec a accordé une prolongation à la Ville pour produire les évaluations requises par la loi. Les dernières évaluations actuarielles en date du 31 décembre 1986 indiquent que les régimes sont entièrement capitalisés compte tenu des ententes mentionnées précédemment.

Au cours des cinq prochains exercices, les versements spéciaux s'établissent comme suit:

1991	37,4 M$
1992	41,2 M$
1993	45,3 M$
1994	49,8 M$
1995	54,8 M$

À la suite de revalorisations apportées aux régimes de retraite, la Ville est engagée à verser des cotisations qui s'échelonnent du 1er janvier 1989 au 31 décembre 2003. Selon les opinions actuarielles du 21 mars 1990 et du 27 juillet 1990, en attente d'approbation par la Régie des rentes du Québec, les cotisations s'établissent à 4,6 M$ par année.

D'après les dernières évaluations actuarielles triennales des régimes en date du 31 décembre 1986, la valeur actualisée des versements spéciaux et le surplus actuariel de chacun des régimes s'établissent comme suit:

(en millions de dollars)	Valeur actualisée des versements spéciaux futurs	Surplus actuariel
Régime de retraite des employés manuels titulaires de la Ville de Montréal	165,3	14,1
Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal	364,7	19,5
Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal	132,3	7,2
Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal	68,8	0,7
Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal	223,1	10,5
Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal	61,0	0,4
	1 015,2	52,4

iv) Régime de retraite des policiers au service de la Ville avant le 1er janvier 1972

Aux fins de pourvoir à la liquidation de ses obligations envers le régime des policiers autrefois à son service, la Ville est engagée à effectuer des versements spéciaux jusqu'en l'an 2025, conformément à une convention intervenue en juin 1977 avec l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal.

À la suite de l'évaluation actuarielle triennale en date du 31 décembre 1988, les versements spéciaux s'établissent à 12 M$ pour chacun des cinq prochains exercices.

La valeur actualisée des versements spéciaux représente 138,6 M$ au 31 décembre 1990.

b) Éventualités

i) Dette obligataire indirecte

En plus de la dette obligataire directe présentée à ses états financiers, la Ville est conjointement et solidairement responsable avec les autres municipalités de la Communauté urbaine de Montréal des dettes de ladite Communauté et de celles de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal. La quote-part de la Ville de la dette obligataire nette et les dépenses à financer à long terme de ces organismes représente 362,7 M$ (313,7 M$ en 1989).

ii) Réclamations

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 194,8 M$ au 31 décembre 1990. La Ville conteste en justice le bien-fondé de ces réclamations.

iii) Garantie d'emprunts

La Ville s'est portée garante sans réserve d'emprunts contractés par l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (1983) (AMARC) par voie de contrats de location-acquisition. Le solde des obligations de l'AMARC à l'égard de ces contrats s'élevait à 15,5 M$ au 31 décembre 1990.

7.

La Ville fait partie de la C.U.M., organisme gouvernemental régional qui regroupe 29 municipalités et qui est responsable de certaines activités municipales à caractère régional. La C.U.M. a été créée par une loi de l'Assemblée nationale du Québec, entrée en vigueur le 1er janvier 1970. Les dépenses de la C.U.M. et celles de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (S.T.C.U.M.), une corporation distincte qui détient ses biens à titre de mandataire de la C.U.M., après déduction des subventions du gouvernement du Québec, sont réparties entre ses municipalités constituantes selon le potentiel fiscal de chacune.

La Ville est responsable d'environ 55% des dépenses de la C.U.M. qui sont réparties entre les municipalités participantes. La Ville comptabilise au fonds général sa contribution de la façon suivante:

Dépenses par programme (en milliers de dollars)	**1990**	1989
Administration générale	**24 829**	25 202
Sécurité publique	**187 998**	179 477
Transport	**81 541**	72 615
Hygiène et écologie	**12 827**	12 548
Aménagement et mise en valeur du territoire	**3 695**	3 254
Récréation et culture	**4 154**	3 372
Soutien financier et contribution	**45 258**	39 583
	360 302	336 051

8.

Aux termes d'un contrat signé le 28 février 1991, la Ville a émis, le 7 mars 1991, des obligations au montant de 100 M$ CA au taux de 11,25% échéant le 7 mars 1996.

Une partie de cet emprunt équivalant à 30 M$ CA servira au remboursement d'un emprunt de 50 M$ CA échéant le 5 mai 1991. Le solde nécessaire à ce remboursement sera puisé à même le fonds d'amortissement.

9.

Certains chiffres des états financiers de 1989 ont été redressés pour les rendre conformes à la nouvelle présentation des états financiers de 1990.

10.